



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 ◆ ◆ ◆  
**RÉUNION DU MARDI 28 JUIN 2022**  
 ◆ ◆ ◆  
**PROCES-VERBAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 28 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 juin 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence M. Guy LEFRAND, Président. Mme Emmanuelle TREMEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS** : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier à partir de 20h00 (dossier 42), Mme BERTIN Sophie, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, M DULONDEL Michel à partir de 18h25 (dossier 2), M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle

Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Madame PARENT-TANGUY Béatrice suppléante de Monsieur COMONT Alain, Monsieur PRÉVOST Gilles suppléant de Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléante de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur KERBART Olivier suppléant de Monsieur VOLTOLINI Damien.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Monsieur Driss ETZAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERRI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Patrick PATTYN a donné pouvoir à Monsieur Christian RONNE, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Madame Laure SALVAT, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Eveline RIVIERE, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Madame Patricia

LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Francis BIET a donné pouvoir à Monsieur Christophe ALORY, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Georges SENKEWITCH

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur ALLAIN Philippe, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur LEVERT Cédric, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame RAMETTE Brigitte, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame SAVEL Frédérique

\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### CONSEIL

- 1 - Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un nouveau Vice-président suite à la démission de Mme Stéphanie AUGER – Election d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau
- 2 - Syndicat mixte EPN/CCPC - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU et de Mme Stéphanie AUGER
- 3 - SETOM - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU
- 4 - EAD Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER
- 5 - Lycée Augustin Hébert - Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER
- 6 - EPIC Le comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Evreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de MM GROIZELEAU et CHASSEREZ
- 7 - SPL Evreux Normandie Aménagement - Entrée de la ville de Saint André de l'Eure au capital de la SPL - Modification corrélative des statuts de la SPL - Désignation d'administrateurs
- 8 - Commissions communautaires - Intégration de la thématique "Santé"

### ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 9 - Plan de dynamisation commerciale – Soutien au commerce de proximité – Evolution des fiches action
- 10 - Commune de Prey - Cession d'un immeuble à la SARL ICE DEVELOPPEMENT
- 11 - Long Buisson 2 Guichainville Vente à ABC JARDINS
- 12 - Saminox - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie
- 13 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie
- 14 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda Vente d'une partie du terrain à l'ADAPEI 27
- 15 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société AIPSE
- 16 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société L.R.D.I
- 17 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société ENIS
- 18 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société LIBERT BAT
- 19 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société Ouest Revêtement 2
- 20 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société BETECH
- 21 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession d'un terrain à la Société Pierres Normandes
- 22 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Subvention pour l'entreprise NET PLUS
- 23 - Convention financière EPN / Mc Arthur du 15/01/2015 – Prolongation des délais - Avenant n°2
- 24 - Plan Alimentaire Territorial (PAT) Orientation cadre précisant la mise en œuvre des actions

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 25 - ~~Dossier PUP / Epièdes~~ retiré de l'ordre du jour à la demande de la commune
- 26 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Participation par voie électronique au titre du code de l'environnement – Synthèse
- 27 - ZAC Saint Louis - Dossier de réalisation - Approbation
- 28 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics
- 29 - ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2021 – Avenant n°1 au traité de concession
- 30 - ZAC Saint Louis Achat par EPN d'un ensemble parcellaire
- 31 - Parville - Achat par EPN de deux parcelles appartenant à la SAFER
- 32 - Règlement local de publicité - Arrêt de projet

**MOBILITÉS**

33 - Plan de transport urbain et interurbain - Modification

34 - Transports scolaires - Convention EPN / Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

**TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS**

35 - Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2021

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

36 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / la Manufacture / IUT d'EVREUX - Subvention 2022

37 - Partenariat Université de Rouen Normandie / EPN - Campus connecté - Subvention 2022

38 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rassemblement des étudiants d'Evreux Association BUDIE - Subvention 2022

**SANTÉ**

39 - Tarification des actes réalisés au sein du Centre de Santé / Médico-bus d'EPN

40 - Adhésion au collège de gouvernance du DAC « Appui Parcours Santé 27 Sud »

**PETITE ENFANCE**

41 - Saint-André-de-l'Eure - Pôle petite enfance - Achat par EPN d'un ensemble foncier

**ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT**

42 - Amélioration de l'habitat privé OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire Suivi animation - Signature des conventions

43 - Plan de Sauvegarde Aubépine et Acacia - Evolution du périmètre de travaux - Enjeux et aides complémentaires

44 - Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2022

**INSERTION**

45 - Mission Locale du Pays d'Evreux - Subvention de fonctionnement 2022

46 - Ateliers et Chantiers d'Insertion ABRI-ADS-CICERONE - Subventions de Fonctionnement 2022

47 - Plateforme mobilité - Opérateurs mobilité : MJC - IFAIR - CICERONE - EDUCATION ET FORMATION - WIMOOV - Subventions de fonctionnement 2022

**COHÉSION SOCIALE**

48 - Projet de création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure

**POLITIQUE DE LA VILLE**

49 - Contrat de ville - Programmation 2022 – 2ème phase – Subventions aux associations

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

50 - Syndicat d'alimentation en eau potable de la Paquetterie - Proposition d'adhésion d'EPN pour la commune de Muzy

51 - Rétrocession des ouvrages du système d'assainissement des lotissements créés sur les communes zonées en assainissement non collectif

52 - Rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie - Mise à jour du Cahier des charges

**GEMAPI**

53 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2022

**PROTECTION DES ESPACES NATURELS**

54 - Voies vertes Véloroute n°2702 et N°41 - Convention de gestion et d'entretien EPN / CD 27

55 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Convention d'application EPN/CENN

56 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL**

57 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs 2022-2023

**PISCINES**

58 - Passeport Temps Libre Piscines - Convention EPN / Ville d'Evreux

**RESSOURCES HUMAINES**

59 - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Conseils citoyens - Création d'un poste contractuel

60 - RIFSEEP - Modalités de mise en œuvre

**FINANCES**

61 - Compte de gestion 2021

62 - Compte administratif 2021

63 - Compte administratif 2021 - Affectation des résultats

64 - Budget supplémentaire 2022

65 - Création et modification d'AP/CP et AE/CP

66 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités

67 - Versement de subventions d'investissement aux budgets de zones d'activités

68 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

69 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget Mobilités

70 - Admissions en non-valeur - Créances éteintes

71 - Provision pour dépréciation des actifs circulants

72 - Reversement de la taxe d'aménagement

### **REVENUS ET CHARGES**

73 - Contrat de territoire 2017 - 2022 - Révision en lien avec la Région

74 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

\*\*\*

### **M. Guy LEFRAND**

Nous allons pouvoir ouvrir notre dernier Conseil communautaire du semestre. Comme vous le savez, et comme nous le faisons à chaque fin de semestre, nous aurons un petit repas à l'extérieur pour nous sustenter. Normalement, il fait beau. Nous avons prévu ce repas dehors. Si jamais il pleuvait, nous le rapatrierions à l'intérieur.

Nous allons démarrer. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes toujours dans le cadre des mesures liées au COVID. Elles s'appliquent jusqu'au 31 juillet. Vous savez que les cas de COVID explosent dans nos territoires actuellement. La Préfecture impose de nouveau le port du masque lors de ses réunions. Nous ne savons donc pas si au 31 juillet prochain, les mesures seront levées ou perdureront. Surtout prenez soin de vous cet été.

Je vous rappelle aussi que le quorum est fixé à un tiers des membres et que vous avez la possibilité d'avoir deux pouvoirs par personne. Autre rappel : la réunion est filmée et retransmise en direct sur le site web d'EPN et sur YouTube.

Je souhaite apporter deux ou trois précisions avant de commencer. Concernant la loi 3DS, une des dernières lois votées par nos anciens législateurs, elle complique les liens de conflits d'intérêts des uns et des autres plus que jamais. Nous allons le voir à travers les délibérations. Désormais, les candidats à l'Office de tourisme, au lycée Augustin Hébert et à la SPL Aménagement ne peuvent pas participer à la délibération. Par contre, les candidats au syndicat mixte et au SETOM peuvent y participer. Comprenne qui pourra. Les règles sont devenues très rigides, complexes, à la suite de la loi 3DS. Nous devons nous y conformer. J'essaierai de ne jamais l'oublier à chaque fois que nous ferons des présentations. Sinon, il est bien entendu que les personnes concernées ne prendront pas part aux votes.

Vous avez des bulletins blancs devant vous. Je vous rappelle que si vous avez des pouvoirs, vous pouvez voter deux fois. Nous aurons deux votes à bulletins secrets dans les prochains instants.

Mme Tremel, voulez-vous faire l'appel, s'il vous plaît.

[Mme Emmanuelle Tremel procède à l'appel des conseillers communautaires.]

### **Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 5 avril 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 5 avril 2022. Vous avez dû le recevoir par mail ainsi que dans le dossier de notre conseil. Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 5 avril 2022.

### **Réception du compte-rendu des Bureaux communautaires des 3, 31 mai et 14 juin 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous demande également de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 3, 31 mai et 14 juin 2022. Vous avez dû les recevoir par mail.

*Le Conseil communautaire :*

- **ACTE** la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 3, 31 mai et 14 juin 2022.

Mme Auger a demandé la parole.

#### **Mme Stéphanie AUGER**

Merci M. le Président. Chers collègues, chers amis, normalement en Conseil communautaire je vais à l'essentiel. Mais ce soir vous me permettrez de m'accorder quelques instants pour vous éclairer sur ma décision de démissionner de mes fonctions de Vice-présidente.

Je suis restée discrète. Je tenais désormais à m'en expliquer devant vous.

Vous le savez, il y a quelques semaines, j'ai remis auprès du Préfet ma démission de Vice-présidente en charge du développement économique du territoire de l'EPN.

Vous le savez également, j'ai rejoint depuis peu de temps la CCI Normandie en tant que Directrice de cabinet. J'ai réalisé mon mandat de Vice-présidente toujours à fond, à 100 à l'heure, avec beaucoup de passion, d'intérêt et de professionnalisme. Mon territoire, notre territoire, votre territoire, je l'ai travaillé main dans la main avec vous. Nous l'avons manié ensemble, construit et développé en partenariat et en réseaux. A vos côtés, j'ai découvert, appris au fil des ans, je me suis nourrie de nos échanges fructueux, j'ai aimé tous ces temps partagés, j'en ai tiré aussi des enseignements, et nous pouvons être fiers de la qualité du travail mené.

Je suis aussi profondément attachée à l'intérêt général, au respect de l'autre, au travail partenarial et co-construit en concertation. Cet engagement qui m'est propre, ainsi que la vision et la stratégie que j'ai de l'action publique m'ont permis de servir au mieux notre territoire et d'améliorer, je l'espère un peu, la vie des habitants et des entreprises de notre territoire. Toutefois, l'engagement est un don de soi, et il faut être pleinement épanoui pour lui rendre sa noblesse. Pour plusieurs raisons, j'ai estimé que les conditions n'étaient plus réunies pour assumer pleinement la délégation qui m'avait été confiée. J'ai donc pris cette décision avec le cœur lourd.

Permettez-moi d'adresser plusieurs sincères remerciements ce soir. Les premiers vont à mes collègues du Bureau communautaire avec qui j'ai œuvré pendant presque huit ans au service de notre territoire. Je voudrais vous remercier, vous m'avez beaucoup appris, vous m'avez beaucoup apporté et soutenu. Travailler à vos côtés a été source d'inspiration et de résilience. Votre dévouement est un exemple, soyez assuré de ma reconnaissance et de mon amitié et je vous remercie pour toutes les marques de sympathie que vous m'avez adressées ces dernières semaines.

Je veux également ce soir mettre en avant ceux qu'on met rarement en lumière, puisque ce sont surtout les élus et les Vice-présidents qui sont sur le devant de la scène. Ce soir, je voudrais particulièrement tirer mon chapeau au Service du développement économique et plus généralement aux services de l'agglomération. Je ne vais pas citer tout le monde, ce serait trop long, et je sais avoir été une Vice-présidente parfois exigeante, mais toujours pour servir le territoire. Nous avons appris à travailler ensemble. Je remercie ce soir Pierre Lascabettes pour le travail et la confiance instaurée ces dernières années. Je n'oublie pas Caroline Portheault, l'ancienne directrice du développement économique avec qui j'ai travaillé pendant le premier mandat. Chaque collaborateur mériterait d'être cité pour son dévouement remarquable au sein de cette Direction, mais j'ai eu l'occasion d'en échanger avec eux lors d'un petit-déjeuner très chargé émotionnellement. Je les en remercie.

Pardonnez-moi du caractère personnel que prennent ces remerciements. Mais nous ne sommes pas grand-chose sans ce qu'on appelle les personnes de l'ombre. Je sais que j'ai pu exercer mon mandat dans de telles conditions parce que j'avais une personne remarquable à mes côtés. Je voudrais la saluer chaleureusement et affectueusement. Il s'agit de Dolorès Demée. Tous ne la connaissent peut-être pas. Sa bienveillance, son dévouement et son professionnalisme doivent être soulignés ce soir.

Ce soir, une ou un nouveau Vice-président va être nommé. Je laisse bien sûr le soin au Président de vous proposer son nom. Je voudrais lui souhaiter toute la réussite que le territoire mérite. Nous avons posé les fondamentaux ces dernières années. Mais tout n'est pas fini, loin de là. Il reste tant à construire. Notre territoire est un territoire riche qui ne demande qu'à performer. Son tissu de chefs d'entreprise est fort, il ne demande qu'à être mis en valeur. Il reste tant de choses à faire. Je souhaite à mon successeur de pouvoir travailler en étroite collaboration et surtout en confiance tous ensemble. Notre territoire mérite de faire fi de nos querelles et de nos rancœurs. Il faut ouvrir tout le champ des possibles avec un seul et même objectif. C'est un renouveau pour le développement économique de notre territoire et j'y vois une belle opportunité. Les équipes du service vont se renforcer, il y aura une ou un nouvel élu, de quoi avoir de belles perspectives !

Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie également de m'avoir donné votre confiance pendant toutes ces années. Nos échanges ont toujours été constructifs, j'espère avoir pu apporter une petite pierre à cet énorme édifice. Je continuerai à œuvrer pour le territoire sous une autre forme, mais toujours avec la même détermination et conviction. J'ai quand même un peu de sentiment de gâchis, mais l'avenir porte l'énergie du présent comme le passé en est le socle. Je vous remercie sincèrement de votre attention.

*[Applaudissements dans la salle.]*

---

## 1 - Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un nouveau Vice-président suite à la démission de Mme Stéphanie AUGER – Election d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. A la suite de la démission de Mme Auger, la première délibération appelle, mes chers collègues, l'élection d'un nouveau Vice-président. Dans la même délibération, je vous proposerai également l'élection d'un septième Conseiller communautaire « membre du Bureau ». Nous avons voté la possibilité d'avoir huit conseillers. Il fallait voter le nombre d'abord, puis un par un. Il y a donc deux votes, deux votes à bulletins secrets, et à la majorité absolue.

Vous avez devant vous des petits papiers. Je vous rappelle que si vous avez un pouvoir, vous pouvez voter deux fois.

Concernant le poste de Vice-président libéré, je vous propose, après l'avoir reçue, la candidature de Mme Florence Haguet-Volckaert, maire de Saint-Sébastien-de-Morsent. Elle est une femme attachée au territoire, avec de grandes qualités, et je serais heureux que vous acceptiez de l'élire en tant que Vice-présidente.

Par ailleurs, en tant que Conseiller communautaire délégué, je souhaiterais vous proposer la candidature d'Emmanuel Roussel, à qui, si vous acceptez de l'élire, je confierai la charge de la santé. Vous savez qu'il travaille déjà sur ce dossier de la santé au niveau de la Ville d'Evreux. Il travaille aujourd'hui sans en avoir la légitimité pour accompagner les territoires sur les projets de santé de l'agglomération. Il me semble nécessaire aujourd'hui de lui donner cette légitimité afin qu'il puisse continuer à nous accompagner, à vous accompagner sur la création des maisons de santé, sur les médico-bus et autres sujets relatifs à notre santé, concernant de plus en plus notre agglomération. Nous allons commencer par le premier vote, celui du nouveau Vice-président. Il s'agira donc du 14<sup>ème</sup> Vice-président. Avez-vous d'autres candidatures que celle de Mme Florence Haguet-Volckaert à proposer ? Je ne vois pas d'autre candidature.

Nous allons donc procéder au vote. Vous avez deux urnes. Je demanderai ensuite à Mme Tremel d'énumérer les noms. On va faire ce premier vote. Je proposerai ensuite à Sylvain Boreggio et Xavier Hubert de jouer le rôle d'assesseurs et de dépouiller le vote. Nous allons continuer à examiner les dossiers pendant ce temps pour éviter de perdre trop de temps. Je vous rappelle que nous avons 74 dossiers à traiter, dont certains sont assez lourds, très importants pour l'avenir de notre territoire. Mesdames, si vous pouvez passer. Si vous avez un pouvoir, n'oubliez pas de voter deux fois.

*[Il est procédé au vote.]*

Pourvu qu'il n'y ait pas plus de bulletins que de Conseillers communautaires. Est-ce que tout le monde a voté ? Je vous propose de procéder au deuxième vote, celui du Conseiller communautaire. J'ai reçu la candidature d'Emmanuel Roussel. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons procéder au vote du Conseiller communautaire avec la candidature d'Emmanuel Roussel. Si vous êtes prêts, vous pouvez procéder au vote. Mes chers collègues, ne vous dispersez pas. Je vous propose, pendant que nos amis dépouillent, de passer à la deuxième délibération. Des assesseurs peuvent venir vérifier le dépouillement s'ils le souhaitent.

## 2 - Syndicat mixte EPN/CCPC - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU et de Mme Stéphanie AUGER

### **M. Guy LEFRAND**

En remplacement de Bruno Groizeleau et de Mme Auger, nous devons procéder à une élection de membres du syndicat mixte. Ce syndicat relie la Communauté de Communes du Pays de Conches et EPN. J'ai reçu pour remplacer Bruno Groizeleau la candidature de M. Alain Nogarede, et pour remplacer Mme Auger la candidature de Florence Haguet-Volckaert. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

Je mets aux voix. Qui est d'accord pour les candidatures de M. Nogarede et de Mme Haguet-Volckaert ? Qui est contre, qui s'abstient ? Levez bien la main, pour celles et ceux qui s'abstiennent ? Il y a 9 abstentions ? N'oubliez pas les pouvoirs. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ DESIGNE (moins 9 abstentions) M. Alain NOGAREDE et Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT membres du Comité syndical du Syndicat mixte EPN/CCPC**

### 3 - SETOM - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU

#### **M. Guy LEFRAND**

Il s'agit du remplacement de M. Bruno Groizeleau au SETOM. Nous avons reçu, pour le remplacer, la candidature de M. Christophe Alory. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre la candidature de M. Alory au SETOM ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention supplémentaire. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DESIGNE (moins 10 abstentions) M. Christophe ALORY** représentant titulaire d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM*

### 4 - EAD Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER

#### **M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle le remplacement de Mme Auger au Conseil d'administration d'EAD. J'ai reçu la candidature de M. Guy Dossang. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? 9 abstentions. Je vous remercie. Il en est donc ainsi décidé.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) M. Guy DOSSANG (qui n'a pas pris part au vote)** représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration d'EAD*

### 5 - Lycée Augustin Hébert - Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER

#### **M. Guy LEFRAND**

En remplacement de Mme Auger en qualité de représentante de notre Agglomération au sein du lycée Augustin Hébert, il vous est proposé la candidature de Mme Florence Haguet-Volckaert. Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** en qualité de représentante titulaire d'EPN, au sein du Conseil d'administration du Lycée Augustin Hébert*

### 6 - EPIC Le comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Evreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de MM GROIZELEAU et CHASSEREZ

#### **M. Guy LEFRAND**

Concernant le comptoir des loisirs, vous savez que l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux a un statut d'EPIC. Il est nécessaire de remplacer deux personnes décédées, Bruno Groizeleau et Romain Chasserez, soit un élu et un membre de la société civile. Romain Chasserez était un commerçant connu et estimé. Il est brutalement décédé il y a quelques mois d'une douloureuse maladie. Nous avons reçu, pour remplacer M. Bruno Groizeleau, la candidature de Mme Haguet-Volckaert et pour remplacer Romain Chasserez la candidature de Matthieu Devalland, le gérant du Relais de la Poste, arrivé il y a quelques mois sur notre territoire. Il fait preuve de beaucoup d'envie de participer au développement du territoire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre, qui s'abstient ? M. Rouger et Mme Collin votent pour. Merci beaucoup.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DESIGNE (moins 7 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** représentante titulaire élue d'EPN et **M. Matthieu DEVALLAND** en qualité de représentant titulaire socioprofessionnel au sein du Comité de direction de l'OTC Comptoir des Loisirs*

### 7 - SPL Evreux Normandie Aménagement - Entrée de la ville de Saint André de l'Eure au capital de la SPL - Modification corrélative des statuts de la SPL - Désignation d'administrateurs

#### **M. Guy LEFRAND**

Concernant la 7<sup>ème</sup> délibération, il s'agit de la Société publique locale Evreux Normandie Aménagement. Nous avons créé cette société d'aménagement il y a quelques années maintenant pour mener à bien tous nos projets de développement.



Cette SPL est détenue actuellement à 80 % par Evreux Portes de Normandie et à 20 % par la Ville d'Evreux. La commune de Saint-André-de-l'Eure nous a fait part de son souhait en tant que « petite ville de demain » – label loin d'être péjoratif, donné par le gouvernement pour les villes qui ont un fort potentiel de développement sur le territoire – de pouvoir intégrer cette société d'aménagement. Après discussion entre l'agglomération, la Ville d'Evreux et la commune de Saint-André-de-l'Eure, il vous est proposé ce soir que la Ville d'Evreux vende 50 % de ses parts à la commune de Saint-André-de-l'Eure, soit 225 actions à 100 € chacune, la valeur nominale.

Il en a été ainsi délibéré au Conseil municipal de Saint-André-de-l'Eure, hier soir au Conseil municipal d'Evreux. Il vous est donc proposé que la commune de Saint-André-de-l'Eure intègre la société Evreux Normandie Aménagement en récupérant 50 % des parts de la Ville d'Evreux.

Par ailleurs, la loi 3DS, en renforçant les contrôles sur les risques de conflits d'intérêt, pousse certains d'entre nous à ne plus être administrateurs de cette SPL. En l'occurrence, j'ai reçu la démission de M. Boreggio et j'ai moi-même adressé ma démission de la SPL Aménagement. Il faut également remplacer Mme Auger. Je vous propose trois nouveaux administrateurs : pour remplacer Mme Auger, Mme Haguet-Volckaert ; pour remplacer M. Boreggio, M. Alory, et pour me remplacer, M. Mabire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc mettre aux voix cette double délibération, concernant pour l'une l'entrée de la commune de Saint-André-de-l'Eure dans la SPL Aménagement et pour l'autre, le remplacement de trois administrateurs démissionnaires. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Point important : je précise également, comme je le disais en introduction, que les candidats n'ont pas pris part au vote. M. Alory, Mme Haguet-Volckaert et M. Mabire n'ont pas pris part à ce vote.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ AGREE le nouvel actionnaire de la SPL, à savoir la ville de Saint André de l'Eure ; AUTORISE la modification des statuts et la création d'un poste d'administrateur supplémentaire sous réserve de la réalisation de la cession des actions ; DESIGNE Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote) en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de Mme Auger ; DESIGNE M. Christophe ALORY (qui n'a pas pris part au vote) en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Boreggio ; DESIGNE M. Arnaud MABIRE (qui n'a pas pris part au vote) en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Lefrand et PROPOSE la candidature de M. Christophe ALORY en tant que Président de la SPL Evreux Normandie Aménagement.*

\*\*\*

Avons-nous les résultats de l'élection du 14<sup>ème</sup> Vice-président, mes chers collègues (délibération 1) ? Ont obtenu pour la 14<sup>ème</sup> vice-présidence de notre agglomération : Florence Haguet-Volckaert 90 voix, Emmanuel Roussel 1 voix, Stéphanie Auger 1 voix. Il y a une voix nulle et 17 votes blancs. Mme Florence Haguet-Volckaert est donc élue 14<sup>ème</sup> Vice-présidente de notre agglomération. Félicitations à vous.

[Applaudissements dans la salle.]

*Le Conseil communautaire :*

*☞ ELIT Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT 14<sup>ème</sup> Vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie*

**Les résultats de l'élection du 14<sup>ème</sup> Vice-président à bulletins secrets sont les suivants :**

**Candidate :** Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	110
Nombre de bulletins blancs	17
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

PRENOM ET NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT</b>	<b>90</b>	<b>Quatre-vingt dix</b>
M. Emmanuel ROUSSEL	1	Un
Mme Stéphanie AUGER	1	Un

**Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT a été proclamée 14<sup>ème</sup> Vice-présidente et immédiatement installée.**

Je vous donne la parole.



## M. Florence HAGUET-VOLCKAERT

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette élection. Je sais que la tâche ne va pas être facile. Mais quand on est Maire d'une commune, la tâche n'est pas facile tous les jours. Je suis extrêmement motivée. J'en suis à mon troisième mandat d'élue.

Cela fait deux mandats que je suis Conseillère communautaire. Je vais travailler. J'ai compris que les services étaient composés de personnes formidables. Je les ai rencontrées et je sais que le Bureau communautaire sera pour moi un très grand soutien. Je vous remercie et je dédie cette élection à mon ami Bruno Groizeleau.

[Applaudissements dans la salle.]

## M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Je confierai la délégation, puisque cela me revient, à Mme Haguet-Volckaert, du développement économique de notre agglomération. Ce sujet est important. J'ai encore échangé ce midi avec les représentants des chefs d'entreprise et nous avons beaucoup de travail à mener sur ce sujet.

---

## 8 - Commissions communautaires - Intégration de la thématique « Santé »

### M. Guy LEFRAND

La 8<sup>ème</sup> délibération, mes chers collègues, appelle l'intégration de la thématique « Santé » dans l'une de nos commissions. Nous venons d'en parler à l'instant. EPN met en œuvre de plus en plus d'actions en faveur de la santé pour lutter notamment contre la désertification médicale. Nous parlerons tout à l'heure du médico-bus, de différents sujets. Nous avons posé, il y a quelques jours, la première pierre du PSLA, la maison de santé de Guichainville. Nous pouvons l'appeler la Madeleine Guichainville. Il nous faut intégrer cette thématique « Santé » dans une de nos commissions. Je vous propose qu'elle soit intégrée au sein de la 1<sup>ère</sup> commission puisque nous y retrouvons la formation, l'aménagement du territoire, l'attractivité. Il nous semble logique que la thématique « Santé » soit intégrée au sein de cette 1<sup>ère</sup> commission.

Y-a-t-il des oppositions, des abstentions ? Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** d'intégrer les dossiers de la thématique « Santé » à la 1<sup>ère</sup> commission communautaire « Attractivité ».

---

## 9 - Plan de dynamisation commerciale – Soutien au commerce de proximité – Evolution des fiches action

### M. Guy LEFRAND

Concernant l'attractivité économique, en attendant que Florence Haguet-Volckaert nous présente les différents sujets, je vous propose en délibération n° 9 l'évolution des fiches action, pour le soutien au commerce de proximité, il s'agit d'une de nos spécificités, en place depuis longtemps.

C'est en avril 2019 que nous avons défini les grands principes de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire dans le cadre de notre propre plan de dynamisation commerciale. Il faut à la fois accompagner les commerçants en place, les artisans qui disposent d'un point de vente, mais également les porteurs de projets pour faire venir de nouveaux commerçants. Nous devons soutenir le maillage commercial dans les espaces ruraux. Il y a quelques jours, en Conférence des Maires, nous avons accueilli la Foncière de Normandie. Elle peut être un outil utile pour cela. Nous avons fait le choix également d'œuvrer pour le renouveau des quartiers prioritaires dans la politique de la Ville. Afin d'améliorer aujourd'hui la mise en œuvre de ce plan de dynamisation commerciale et pour répondre encore mieux à ses objectifs, il nous est apparu nécessaire d'apporter quelques modifications.

En ce sens, a été modifiée la fiche action n° 2 sur l'étude de commerce de proximité et le soutien aux communes. La modification de la fiche réside dans le fait qu'il n'y a plus de coût supplémentaire supporté par les communes pour la réalisation de l'étude. Ce qui était payant devient gratuit pour les communes. Il y a des chances que vous votiez pour.

La fiche n° 4a porte sur l'aide au maintien du commerce en milieu rural. Il s'agit de la subvention pour la création ou la reprise de commerces. L'aide est élargie aux commerces ambulants, et aux bornes et distributeurs. Il s'agissait d'une demande de certains d'entre vous de pouvoir également accompagner les commerces ambulants, ceux qui viennent régulièrement dans les communes rurales, qu'on connaissait dans notre jeunesse : des boulangers, bouchers, poissonniers, etc. Désormais, si vous en êtes d'accord, nous accompagnerons également les bornes et les distributeurs et les commerces ambulants.

La fiche 4b est l'aide au maintien des commerces en milieu rural. Elle permet désormais d'accompagner le commerce et les communes sur les plus petits projets puisque le montant plancher d'accompagnement des projets est supprimé. Nous pouvons octroyer un accompagnement sur des projets plus petits.

La fiche 6 est modifiée. Il s'agit de l'aide à l'implantation, pour les loyers de centre-ville lorsqu'ils sont trop élevés. Les modalités d'application de cette aide sont développées et des critères de sélection des projets ont été ajoutés pour améliorer l'égalité de traitement des demandes.

Enfin la fiche n° 8 concerne le FISAC. Le FISAC II voit son périmètre élargi aux communes de l'agglomération de plus de 3 000 habitants. La fiche est donc remplacée par une fiche action FISAC qui concerne à la fois Evreux, Gravigny, Saint-André-de-l'Eure et Saint-Sébastien-de-Morsent. Si ces précisions sont suffisantes, nous allons passer au vote. Sinon, je suis prêt à répondre à vos questions. Comme vous le voyez, l'objectif est d'élargir le périmètre de cette action pour que le coût soit moins élevé pour les communes et qu'il y ait davantage d'actions possibles. Présentée de la sorte, qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Dulondel a demandé la parole.

**M. Michel DULONDEL**

Je suis maire du Mesnil-Fuguet où on envisage de créer une activité de yoga. Cela rentre-t-il dans les critères ?

**M. Guy LEFRAND**

Il faut vérifier avec le code NAE si l'activité rentre dans les critères. Pour ceux qui n'étaient pas en Conférence des Maires, M. Dulondel nous a parlé trois fois de son activité de yoga.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **PREND ACTE** des fiches action modifiées du Plan de dynamisation commerciale ; **VALIDE** le règlement des aides et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) et tout autre avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre du Plan de dynamisation commerciale.*

- *Fiche 2 - Etude commerce de proximité (soutien au commune)*
- *Fiche 4a – Aide au maintien du commerce en milieu rural (subvention création/reprise commerce)*
- *Fiche 4b – Aide au maintien du commerce en milieu rural (concours aux communes)*
- *Fiche 6 – Aide à l'implantation (Aide au loyer pour Centres-Villes et QPV)*
- *Fiche 8 – FISAC II*

\*\*\*

J'en profite, mes chers collègues, pour vous donner les résultats de l'élection du nouveau Conseiller communautaire (délibération 1). Emmanuel Roussel a obtenu 85 voix, il y a 23 votes blancs et 1 vote nul. Emmanuel Roussel est donc élu nouveau Conseiller communautaire délégué à l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie. Félicitations à vous. [*Applaudissements dans la salle.*]. Comme je le précisais tout à l'heure, j'aurai l'occasion de lui confier la délégation « Santé, démographie médicale », sujet qu'il maîtrise parfaitement et pour lequel il nous accompagne énormément.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ELIT M. Emmanuel ROUSSEL 7<sup>ème</sup>** Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire*

**Les résultats de l'élection du 7<sup>ème</sup> Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire à bulletins secrets sont les suivants :**

**Candidat :** M. Emmanuel ROUSSEL

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	109
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43

<b>PRENOM ET NOM</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
<b>M. Emmanuel ROUSSEL</b>	<b>85</b>	<b>Quatre-vingt cinq</b>

**M. Emmanuel ROUSSEL a été proclamé 7<sup>ème</sup> Conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.**

## 10 - Commune de Prey - Cession d'un immeuble à la SARL ICE DEVELOPPEMENT

### **M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un local commercial et d'un appartement. Nous avons fait une régularisation foncière auprès de la commune de Prey en achetant le terrain d'assiette. EPN est devenu propriétaire d'un ensemble immobilier 8 place de la Forge. Il s'agit du local commercial au rez-de-chaussée à usage de supérette, boulangerie et brasserie. Vous connaissez peut-être. Cela s'appelait Chez Clément. Il est proposé de céder à la SCI ICE Développement le bien sis à Prey pour un prix de 175 884 €. Qui est contre, qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CEDE** à la SCI ICE DEVELOPPEMENT ou à toute société qui s'y substituera, à condition que le projet reste le même que celui énoncé ci-dessus, le bien sis à PREY cadastré section AB numéros 275 et 379 au prix de 175 884 €. Les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération*

Je cède la parole à M. Hubert pour la délibération n° 11.

## 11 - Long Buisson 2 Guichainville Vente à ABC JARDINS

### **M. Xavier HUBERT**

Merci. Il s'agit aussi d'une cession, cette fois au profit de ABC Jardins, une entreprise locale bien connue. Elle est composée d'une quinzaine de personnes, réalise 2 M€ de chiffre d'affaires en 2020. Elle souhaite acquérir une bande de terrain d'un peu plus de 6 000 m<sup>2</sup> le long de la rocade, une bande pas facilement négociable. ABC Jardins est propriétaire des bandes voisines, achetées en deux étapes. Il y a également une servitude au profit du SETOM, pour le chauffage urbain. Il est proposé de vendre cette parcelle au prix de 15 € le m<sup>2</sup> pour un total de 92 445 € HT au profit de l'Agglomération. Les frais de notaire et géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

### **M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CEDE** à la société ABC JARDINS (entreprise d'aménagements paysagers), ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles XA 152 164, XA 82, 131, 145 et 148 situées sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville pour une superficie totale d'environ 6163 m<sup>2</sup> au prix de 15€ HT/m<sup>2</sup>, soit la somme de 92 445 € HT augmenté de la TVA, à parfaire ou à diminuer en fonction des m<sup>2</sup> vendus. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Il est précisé que les terrains sont grevés d'une servitude de passage d'une conduite du réseau de chauffage urbain venant du SETOM sur laquelle aucune construction ne pourra être édifée et d'une servitude de passage d'une conduite d'eaux pluviales sur laquelle aucune construction ne pourra être édifée ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir*

## 12 – Saminox - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

### **M. Xavier HUBERT**

Nous vous proposons de racheter l'emprise foncière de Saminox qui avait été cédée à l'EPFN, l'Etablissement public foncier de Normandie, dans le cadre d'un portage ayant permis la dépollution et surtout la démolition de ce bâtiment. Il nous appartient désormais d'acquérir à nouveau ce bâtiment. Vous voyez dans la délibération que le coût d'acquisition est de 1 €. Nous devons néanmoins payer un peu de frais et surtout la TVA pour le rachat de cette emprise foncière, pour un total de 134 197,93 €. J'ai oublié de préciser que Saminox se trouve à proximité de Gravigny, des Surettes, de cet ensemble que nous essayons d'aménager.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Même vote. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR**, dans le cadre du projet de reconversion du site Saminox, les parcelles sises à Normanville cadastrées section C n°334, 335, 336 et 371 pour une superficie totale de 17 972 m<sup>2</sup>, pour un montant toutes taxes comprises de 134 197,93 € ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

Vous pouvez peut-être présenter les deux délibérations suivantes ensemble, M. Hubert.

---

### 13 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**M. Xavier HUBERT**

Cette délibération concerne l'ancienne emprise foncière du collège Pablo Neruda qui appartenait au SICOSSE. Le SICOSSE a été dissout. Dans le cadre de cette dissolution, le foncier est revenu à EPN qui a repris la compétence. Nous avons fait porter par l'EPFN la démolition du collège ancien, amianté, et nous souhaitons désormais acquérir à nouveau ce foncier pour un prix de 113 459,45 €. Il s'agit de l'objet de la première délibération. Nous avons d'ores et déjà un projet, dont nous avons parlé ici. Il consiste à céder à titre symbolique à l'ADAPEI 27, association reconnue d'intérêt public, le foncier, pour lui permettre de construire des bâtiments destinés à accueillir des personnes en situation de handicap. Il y aurait sur le foncier 4 unités d'hébergement de 15 ou 16 lits, et toutes les fonctions support, administratives, un pôle médical paramédical, le tout sur une emprise foncière de 6 577 m<sup>2</sup>. Cette surface représente à peu près la moitié de l'ensemble d'emprise du collège Pablo Neruda. Il s'agit d'un beau projet, il est porté depuis longtemps.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, c'est un projet dont nous avons déjà parlé. Il n'y a pas de demande de prise de parole, de questions. Je vais mettre aux voix, d'abord la proposition de racheter le terrain à l'EPFN. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR** la parcelle sise à Evreux cadastrée section AW 217 (site ex Collège Pablo Neruda) pour une superficie totale de 13 528 m<sup>2</sup> pour un montant toutes taxes comprises de 113 459,45 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

---

### 14 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda - Vente d'une partie du terrain à l'ADAPEI 27

**M. Guy LEFRAND**

Maintenant je vous propose la mise en vente d'une partie de ce terrain à l'ADAPEI 27 pour créer ce foyer dont Xavier Hubert vous a parlé. Nous l'avons déjà présenté. Qui est contre, qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la parcelle nouvellement cadastrée commune d'Evreux section AW 424 (site ex Collège Pablo Neruda) ; **PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée à Evreux, section AW 424 et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CEDE** à l'ADAPEI 27 ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AW 424 pour 25m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle AW 217 pour environ 6577m<sup>2</sup>, pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

---

### 15 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société AIPSE

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vais avoir l'honneur de vous présenter sept délibérations en même temps. Que ne ferais-je pas ? Mme Salvat, je sais ce que vous allez me dire.

**Mme Laure SALVAT**

Bonsoir, je ne prendrai pas part aux délibérations sur le beau projet de parc d'activités des Surettes pour des raisons professionnelles. Je voterai pour le pouvoir qui m'a été accordé, mais pas en mon nom.

**M. Guy LEFRAND**

Merci Mme Salvat. Nous sommes censés avoir une diapositive vous présentant la zone. Vous connaissez le parc d'activités des Surettes. Il se trouve à la limite de Gravigny et Normanville. Les parties qui sont situées ici sont sur la commune de Normanville. Vous savez que l'agglomération d'Evreux, aujourd'hui, attire énormément les entreprises. Sur le secteur de la Rougemare, sur l'ancien terrain des gens du voyage qui est en train d'être nettoyé, nous avons déjà plus de



demandes que nous ne pouvons en satisfaire. Lorsque nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt sur les Surettes, nous avons reçu de nombreuses demandes. Aujourd'hui, nous vous en proposons sept. Les services ont presque réalisé un Tetris pour réussir à donner satisfaction aux entreprises concernées. Ceci est important, le signe de la vitalité de notre territoire, extrêmement recherché par les entreprises. Je vais vous lister les sept délibérations. Je reviendrai dessus ensuite si vous le souhaitez en vous précisant où elles seront situées.

La délibération n° 15 vous propose la cession d'un terrain à la société AIPSE, l'Atelier industriel de peinture et d'assemblage de l'Eure. Elle est actuellement localisée à Gravigny et fait du thermolaquage auprès des entreprises du département de l'Eure et de la région parisienne. Cette société compte actuellement 6 salariés. Pour répondre à des appels d'offres, l'entreprise doit se doter rapidement d'un second outil de peinture. Aujourd'hui malheureusement, ses locaux de production loués sont trop exigus. Il vous est proposé de vendre cette parcelle, celle qui vous est présentée, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit 160 000 €.

La deuxième vente concerne la cession d'un terrain à la société L.R.D.I., Lefebvre Romain Design Industriel, localisée également à Gravigny. Elle a pour activité la production et la pose de structures ou bardage en métal, acier, inox, etc. Elle compte actuellement trois salariés et recrute une quatrième personne. Il vous est proposé de céder la parcelle qui vous est présentée au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>, soit environ 96 000 € HT.

Le troisième terrain concerne la cession à la société ENIS localisée à Gauciel. Elle a pour activité des prestations de nettoyage industriel, de remise en état de locaux après déménagement. Cette entreprise compte 39 salariés et pour répondre à une demande croissante et stabiliser ses parts de marché, le gérant nous a précisé que ses locaux actuels ne sont plus adaptés. Il est donc proposé de céder au prix de 40 € le m<sup>2</sup> HT une parcelle pour une valeur de 104 000 €.

Autre cession, celle d'un terrain à la société LIBERT BAT, domiciliée à Fontaine-sous-Jouy. Elle a pour activité la maçonnerie générale. L'entreprise compte actuellement deux salariés, elle ne dispose pas aujourd'hui de ses propres locaux et il est proposé de lui céder une parcelle au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>, soit 92 000 € HT. Elle vous est présentée également.

Nous continuons, avec la cession d'un terrain à la société Ouest Revêtement, localisée actuellement rue de Grenoble à Evreux. Elle a des activités de travaux de revêtement de sols et murs. Elle compte 17 salariés actuellement et a pour perspective de recruter 5 personnes supplémentaires à temps plein. Il est proposé de lui vendre le terrain qui vous est montré pour 40 € le m<sup>2</sup>, soit 122 000 € HT. Enfin, il vous est proposé de céder un terrain à la société BETECH d'ingénierie, localisée à Evreux. Elle a pour activité l'étude, l'installation et le contrôle des réseaux électriques de courant faible. Ils souhaitent construire un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2 900 m<sup>2</sup>, et au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, cela nous permet de récupérer 116 000 €.

Avez-vous des questions sur ces différentes ventes ? Vous voyez à quel point aujourd'hui tout se vend bien à Evreux, et les entreprises cherchent en permanence à s'installer sur notre territoire. Je donne la parole à Mme Salvat.

**Mme Laure SALVAT**

Concernant le lot H, y a-t-il des perspectives ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui. Il est aujourd'hui en réservation, mais la cession n'est pas encore totalement actée. Il existe un projet de restauration sur ce secteur. Il y a une pré-réservation, le lot n'est plus disponible. Elle vient même essayer de faire du business ici. C'est terrible.

**M. Jean-Paul HEROUARD**

A Marcilly, nous avons des terrains à vendre. Si vous avez des clients, je suis intéressé.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vendons aussi des terrains à Marcilly, comme nous en vendons à Saint-André-de-l'Eure. Nous n'avons pas de préférence. Nous vendons les terrains que les entrepreneurs nous demandent. Si vous voulez, nous organiserons une visite des chefs d'entreprise à Marcilly-la-Campagne. Merci pour ces précisions. Je vais mettre aux voix la délibération n° 15. Qui est contre, qui s'abstient ?

*Le Conseil communautaire :*

*☞ CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote) à la SCI All Super Selle ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 000 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 160 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

## 16 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société

### L.R.D.I

**M. Guy LEFRAND**

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI LRLJ ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 400 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 96 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

## 17 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société

### ENIS

**M. Guy LEFRAND**

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI D2R ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 600 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 104 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

## 18 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société

### LIBERT BAT

**M. Guy LEFRAND**

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI en cours de constitution dont Monsieur LIBERT sera le gérant ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 300 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit 92 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

## 19 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société

### Quest Revêtement

**M. Guy LEFRAND**

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI NUMIDIA IMMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 3 050 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 122 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de Signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération



## 20 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société BETECH

**M. Guy LEFRAND**

Même vote.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à Monsieur MONTERO en l'attente de la création de sa SCI (en cours de constitution) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 900 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 116 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Je vous remercie, mes chers collègues. Nous passons à la délibération n° 21.

## 21 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession d'un terrain à la Société Pierres Normandes

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit cette fois de la cession d'un terrain à la société Pierre Normandes sur le Long Buisson 2. L'entreprise est domiciliée à Deauville mais aujourd'hui elle rêve de s'installer à Evreux, ce qui est normal. Elle a ciblé le territoire d'EPN comme attractif pour monter un village d'entreprises et d'artisans. Il s'appelle Activa Park et accueillera des entrepreneurs. L'idée est d'avoir un bâtiment pour accueillir des TPE. Il est proposé de vendre un terrain 25 € le m<sup>2</sup>, soit 145 000 €. Quand les Deauvillais rêvent de s'installer à Evreux, l'avenir nous sourit !

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **CEDE** à la SNC ACTIVA ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 181, sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 5 800 m<sup>2</sup>, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 25 € HT du m<sup>2</sup>, soit environ 145 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Nous passons au dossier suivant. Pour le dossier suivant, je donne la parole à M. Hubert.

## 22 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Subvention pour l'entreprise NET PLUS

**M. Xavier HUBERT**

Il vous est proposé d'accorder à l'entreprise NET PLUS une subvention de 13 000 €. Le contexte mérite une explication. Nous avons vendu une parcelle à l'entreprise NET PLUS en juin 2021. Immédiatement après, il y a eu un remblai, un dépôt de terre sauvage qui gêne considérablement la construction que projette de faire la société NET PLUS. Il nous est apparu raisonnable et correct d'allouer une subvention de 13 000 €, correspondant au coût de la prestation de retrait du remblai, pour vendre un terrain dégagé en quelque sorte à l'entreprise NET PLUS.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il n'y a pas d'opposition, d'abstention. Il en est donc ainsi décidé.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI NET PLUS dans le cadre d'une subvention d'un montant de 13 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre

## 23 - Convention financière EPN/Mc Arthur du 15/01/2015 – Prolongation des délais - Avenant n°2

**M. Guy LEFRAND**

La prolongation des délais concerne la convention entre EPN et McArthur, qui date du 15 janvier 2015.

Les Communautés d'agglomération d'EPN et de SNA avaient signé une convention financière avec MGE Normandie SNC, le groupe de promotion immobilière pour la construction du site de McArthur. Cette convention a été validée à l'ouverture du chantier le 18 février 2019 pour une durée de 5 ans. On prévoit le versement d'une somme totale de 4 M€ en contrepartie de projets structurants et de programmes d'animation commerciale des centres villes, 62,5 % au profit d'EPN, 37,5 % au profit de SNA. Il était précisé à l'époque que la convention deviendrait caduque à défaut d'ouverture au public du Village des marques avant le 31 décembre 2020 et que les sommes encore dues ne seraient pas versées. Ceci dit, les différents recours déposés contre ce dossier ont eu pour effet de neutraliser l'exécution de cette convention. Comme vous le savez, le dossier est aujourd'hui purgé de tout recours depuis février 2019.

En raison également des contraintes sanitaires, et pour nous laisser le temps de mettre en place différents projets structurants, notamment le projet lumineux dans la cathédrale d'Evreux qui a été présenté par M. Priez, il est demandé de prolonger à nouveau le délai d'ouverture au public du Village des marques au 30 décembre 2023. L'idée est de pouvoir bénéficier pour SNA comme pour EPN d'une compensation financière sur l'ouverture du Village des marques et de prolonger cette convention afin de pouvoir garder ce bénéfice financier qui servira, je vous le rappelle, pour des actions de mise en valeur de notre territoire.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** le (les) avenants à intervenir et tout document afférent à la convention financière du 15 janvier 2015*

## **24 - Plan Alimentaire Territorial (PAT) Orientation cadre précisant la mise en œuvre des actions**

### **M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un des dossiers les plus importants ce soir. Mme Tremel va vous présenter maintenant le projet de Plan alimentaire territorial. Il s'agit d'un dossier extrêmement important, structurant pour notre territoire. On parle beaucoup de développement durable, de développement des produits locaux. Il y a ceux qui en parlent et ceux qui le mettent en œuvre. Ce projet sera très important. L'Etat devrait accompagner ce projet alimentaire territorial de manière importante et donc je vais donner la parole à Mme Tremel. Elle prendra le temps qu'il faudra pour le présenter.

### **Mme Emmanuelle TREMEL**

Bonsoir à tous. Nous avons terminé la phase de concertation. Il y a eu quatre ateliers de concertation avec les élus d'EPN, plus de 60 entretiens avec des acteurs du territoire, un kit ludique déployé dans les écoles de Muzy et au Salon des plantes. Au total, la concertation a réuni 235 personnes, 31 élus référents PAT et 26 lettres de soutien des acteurs du territoire.

L'objectif du PAT est de travailler à l'échelle de la filière alimentaire du territoire, notamment par le biais de trois piliers :

- le pilier de production qui concerne notamment la diversification alimentaire ;
- le pilier agrégation pour faciliter l'approvisionnement local et mettre en lien la production et la consommation ;
- enfin, le pilier consommation pour permettre à chacun de consommer local, varié, sain et de qualité.

De cette phase de concertation, sept grandes orientations ont été dégagées :

- la première est de fédérer et animer les acteurs de l'alimentation autour d'une mise en réseau et d'échanges entre les producteurs et les acteurs de la consommation, comme par exemple organiser des rencontres des acteurs des filières et de la consommation, créer un annuaire de l'ensemble des acteurs par filière, faciliter l'accès à la commande publique, et enfin la création d'une plateforme mutualisée de producteurs type Agri Local pour faciliter les contractualisations avec les acheteurs.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est important. Cela a déjà commencé à fonctionner puisque des grandes surfaces passent par notre intermédiaire pour récupérer les noms d'acteurs locaux. La grande distribution est demandeuse. Nous avons d'ores et déjà permis la création de partenariats entre des producteurs locaux qui n'arrivaient pas à entrer dans la grande distribution et quelques marques de grande distribution.

### **Mme Emmanuelle TREMEL**

Voilà. L'orientation n° 2 est d'aider et accompagner l'installation d'agriculteurs pour diversifier les productions en créant un espace test agricole, notamment à Cambolle Sud.

Ceci permettra aux candidats agricoles, notamment pour les fruits et légumes, de tester leurs projets de production dans le cadre d'une agriculture biologique. Enfin, il s'agit de faciliter l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Excuse-moi, vous allez à Cambolle Sud quand vous montez vers l'hôpital. Le terrain se trouve à gauche. Il appartient à l'Agglomération. Il avait été acheté précédemment à notre arrivée. Mais on avait oublié qu'une fois la déviation construite, on ne pouvait plus y entrer et en sortir, sauf à passer au niveau de la voie rapide, ce qui est dangereux. Nous ne pourrions pas utiliser cet espace comme il avait été prévu, c'est-à-dire en zone d'activités. C'est pourquoi nous proposons de mettre ces terrains que nous possédons à disposition pour ces tests de projets agricoles.

**Mme Emmanuelle TREMEL**

L'orientation n° 3 est d'accompagner les producteurs de cultures de plein champ et de grandes cultures qui ont des pratiques agricoles durables, notamment en encourageant et en valorisant les producteurs innovants, en accompagnant les projets répondant aux objectifs du PCAET, de la stratégie de la protection de la ressource en eau, en permettant aussi le cofinancement d'outils et enfin la communication et la mise en valeur des projets par le biais de visites éducatives, de recettes de cuisine, tout cela en lien avec les productions.

L'orientation n° 4 est d'approvisionner en fruits et légumes locaux les cantines du territoire, en expérimentant l'installation de maraîchers intercommunaux, le but étant de produire des fruits et des légumes de cantine scolaire plus près des habitants, de garantir des conditions de travail et une rémunération juste à un agriculteur, d'être le lieu d'activités et de sensibilisation à l'attention des divers publics, et enfin, chose importante, de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, notamment la production, la transformation de micro-légumeries.

L'orientation n° 5 est de créer une filière complète de pain bio EPN. L'ambition est de créer une filière de production de pain destinée aux cantines du territoire pour la fin 2022, de valoriser nos moyens de distribution locaux et innovants et enfin de créer une recette spéciale de pain EPN.

**M. Guy LEFRAND**

Je me permets de revenir un instant sur l'orientation n° 4. Il s'agit d'un sujet majeur pour nos cantines et l'alimentation de nos enfants et de nos anciens. Nous n'avons pas de maraîchers sur le territoire aujourd'hui. C'est une grosse difficulté pour nous. Il existe des communes pilotes : Courdemanche, Illiers l'Évêque, Saint-Germain-sur-Avre, Muzy, Mesnil-sur-l'Estrée. Elles seraient intéressées pour expérimenter l'installation de maraîchers sur le territoire. L'idée étant de leur assurer un circuit court au niveau de nos cantines. Il ne s'agit pas de dire « y a qu'à faut qu'on », nous mettons en œuvre. Il existe la possibilité de créer des micro-légumeries, de manière à ce que les produits issus du maraîchage puissent être directement utilisables au niveau des cantines.

**Mme Emmanuelle TREMEL**

Oui, car il faut tenir compte du nettoyage et du conditionnement des produits.

L'orientation n° 6 est d'améliorer l'accès à l'alimentation, notamment dans les bourgs ruraux, en animant et en dirigeant des groupes entre les SIVOS et les cantines, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser l'approvisionnement local. Cette orientation a pour but de structurer et d'animer des groupes d'échange, d'accompagner aussi dans les choix de prestataires extérieurs. Il n'est pas toujours évident de respecter le cahier des charges et d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM. Il s'agit aussi de mettre en place des actions permettant de limiter le gaspillage alimentaire et de participer à la réinstallation et au maintien du commerce rural de proximité.

La dernière grande orientation est d'améliorer l'accès à une alimentation locale de qualité pour les populations précaires en menant des actions de sensibilisation, ce qui revient à sensibiliser les populations à l'impact de l'alimentation, qu'il soit d'ordre sanitaire ou environnemental, tout en soutenant et en intégrant les actions du projet social d'agglomération et du CCAS dans le PAT et inversement.

En synthèse, les actions à prioriser sont de créer un pain 100 % bio d'ici les fêtes pour les cantines d'EPN, de mettre en œuvre l'espace test agricole à Cambolle Sud, regrouper des producteurs sous une structure de type local, d'expérimenter le maraîchage intercommunal, d'installer des micro-unités de légumeries pour les cantines, et enfin de faciliter l'accès à la commande publique.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ce projet est très ambitieux. Je félicite vraiment Emmanuelle Tremel et ses équipes. Ce travail n'était pas évident à mener. On ne savait pas trop au départ ce qu'était ce PAT. Pour arriver à le rendre très pragmatique avec des actions concrètes et ne pas se contenter de grandes déclarations sur l'avenir du monde, nous avons essayé d'être précis. Faire un pain local est un joli symbole. Nous utiliserons le blé semé et récolté au niveau de l'agglomération, les moulins et la farine du territoire. Le pain sera fait à partir d'une recette spécifique créée par des boulangers et réalisé sur site.

Il s'agit d'une belle image, d'un beau symbole. L'objectif est d'avoir des produits locaux, de les transformer et de les utiliser sur place pour faire vivre nos artisans, nos agriculteurs.

Derrière le symbole, il y a tout le reste, très ambitieux. L'Etat considère que les PAT sont des sujets très importants, au même titre que les CRTE. Nous nous inscrivons pleinement dans cette vision à moyen et à long terme du développement de nos territoires, avec du local qualitatif.

Pardon de t'avoir coupé la parole. Mais je trouve ce dossier tellement beau, il est assez impressionnant. M. Hervé Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Bonsoir à tout le monde. Je ne sais pas si ma question est appropriée. Il s'agit d'un beau projet, très bien construit. Avons-nous une idée du coût qu'il peut représenter ? L'implication dans ce PAT, comme on le comprend bien, est aussi une obligation imposée par l'Etat, à laquelle il faut adhérer. Avez-vous eu le temps de faire une projection financière ?

**Mme Emmanuelle TREMEL**

Nous sommes dessus. La labellisation va permettre d'obtenir des aides de l'Etat et de certains organismes pour pouvoir réaliser ce PAT et toutes ses ambitions. Le PAT ne se déroule pas sur une année arrêtée. Les actions s'inscrivent dans le long terme, sur 3 à 4 ans pour les orientations que nous vous avons données.

**M. Guy LEFRAND**

Nous ne pouvons pas avoir une vision globale de ce que le projet va nous coûter aujourd'hui. Pour l'espace test agricole, nous sommes propriétaires des terrains. Ce sera assez facile. Nous aurons un accompagnement pour le mettre en route, il intéresse les services de l'Etat. Faire du pain, ce n'est pas très compliqué. Pour le maraîchage, l'accompagnement sera plus important. Nous verrons au fur et à mesure. Nous déclinons le projet action par action et nous irons chercher les subventions. Toutefois, nous devons avoir un objectif global. Comme vous l'avez dit, ce PAT est obligatoire. Pour une fois, il s'agit d'un beau projet que l'Etat nous pousse à réaliser. Il faut reconnaître quand les choses sont bien. Le coup de pouce financier, s'il existe, pour accompagner le projet est positif.

**M. Max CONFAIS**

Il n'y a pas que les productions légumières. Est-ce que les produits laitiers et les viandes sont intégrés dedans ?

**Mme Emmanuelle TREMEL**

Nous sommes vraiment sur tout ce qui est légumes et fruits principalement. Si nous pouvons intégrer dedans tout ce qui est production laitière et de viandes, nous les ajouterons.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant qu'aujourd'hui nous avons des produits laitiers disponibles sur le territoire, contrairement aux produits maraîchers. La Ferme de Flipou et autres nous fournissent en yaourts, venant directement du territoire. La difficulté pour le maraîchage est que nous n'en avons pas sur le secteur.

**Mme Emmanuelle TREMEL**

Et nous devons répondre aux enjeux de la loi EGALIM.

**M. Guy LEFRAND**

Absolument. Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Bonsoir à vous tous. Effectivement, il s'agit d'un très beau document. Je ne parlerai pas sur le sujet, puisque je suis intégrée au groupe avec les élus. Simplement, dans le dossier qui nous a été transmis, le total évalué des investissements est de 925 000 €, étalés dans le temps. Il y a à peu près 100 000 € de coût annuel en fonctionnement. J'imagine que vous verrez ensuite quelles sont les participations au niveau du PAT. Les investissements sont un peu inférieurs à 1 M€ et les coûts de fonctionnements représentent 100 000 € par an. Ceci montre que le dossier et le programme sont ambitieux.

**M. Guy LEFRAND**

Merci de cette précision. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité pour ce dossier.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ VALIDE les orientations cadres du Plan Alimentaire Territorial préfigurant la mise en œuvre opérationnelle des actions autour des trois piliers présentés ; DÉCIDE de mettre en œuvre toute démarche en lien avec les orientations suivantes priorisées comme suit :*

- 1. ORIENTATION 5 : Structurer une filière complète de pain EPN : "de la graine à la baguette".*
- 2. ORIENTATION 2 : Aider et accompagner l'installation d'agriculteurs pour diversifier les productions : Créer un espace test agricole "facilitateur de l'installation de nouveaux producteurs"*

3. *ORIENTATION 1 : Fédérer et animer les acteurs de l'alimentation : organiser et soutenir la mise en réseau et les échanges entre les producteurs et les acteurs de la consommation*
4. *ORIENTATION 4 : approvisionner de fruits et légumes locaux les cantines du territoire : Expérimenter l'installation de maraîchers intercommunaux*
5. *ORIENTATION 6 : Favoriser le partage de bonnes pratiques : Animer et diriger des groupes entre SIVOS et cantines, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'approvisionnement local*
6. *ORIENTATION 7 : Améliorer l'accès à une alimentation locale de qualité pour les populations précaires. Mener des actions de sensibilisation / éducation auprès des populations, animer des réseaux associatifs*
7. *ORIENTATION 3 : accompagner les producteurs de cultures de plein champ et grandes cultures qui ont des pratiques agricoles durables,*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches d'aide financière auprès des organismes partenaires et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre opérationnelle des actions liées aux orientations cadres du PAT.

---

### 25 - Dossier PUP / Epieds retiré de l'ordre du jour à la demande de la commune

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier n° 25 est retiré de l'ordre du jour à la demande de la commune d'Epieds.

---

### 26 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Participation par voie électronique au titre du code de l'environnement – Synthèse

**M. Guy LEFRAND**

Les cinq dossiers suivants concernent la ZAC Saint-Louis. Je donne la parole à M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, nous allons passer un petit moment à traiter de la ZAC Saint-Louis. La première des cinq délibérations est un peu formelle, rugueuse à vous présenter. Il s'agit en effet d'acter le fait que les formalités administratives et juridiques préalables à la réalisation de la ZAC ont bien été réalisées par notre Agglomération.

Je rappelle très rapidement qu'une ZAC se construit en trois étapes principales. La première étape, d'étude, vise des objectifs à atteindre et ici il s'agit d'assurer une certaine mixité dans les usages de cette ZAC Saint-Louis, soit l'ancien hôpital d'Evreux. La deuxième étape est celle de la création de la ZAC, réalisée en 2019. La troisième étape a lieu aujourd'hui avec la réalisation de la ZAC.

Parallèlement à ces trois étapes, il est nécessaire au titre du Code de l'environnement de réaliser des études d'impact environnemental. La première étude a été réalisée juste avant la création de la ZAC en 2018. Cela a donné lieu à un envoi à la MRAE, la Mission régionale d'autorité environnementale, qui a donné un avis favorable à notre projet. Juste avant le dossier de réalisation de la ZAC, un complément de cette étude a été réalisé et à nouveau la MRAE a donné un avis favorable le 10 novembre 2021.

Postérieurement, vis-à-vis de la MRAE, nous devons effectuer une consultation par voie électronique auprès du public. Il y a eu dans la première consultation deux avis, un dans la deuxième consultation. Nous vous présentons aujourd'hui le dossier de réalisation de la ZAC en indiquant que nous avons accompli toutes les formalités, rappelées brièvement et relatives à la création de la ZAC et à la participation électronique du public.

On vote cette délibération ?

**M. Guy LEFRAND**

C'est toi qui vois. On peut voter la première délibération, la n° 26, actant la participation par voie électronique. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est un peu bizarre, mais nous devons faire ce vote.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **PREND ACTE** de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public ; **APPOUVE** la synthèse de la participation et **DECIDE** de faire approuver le projet de dossier de réalisation de ZAC dont le complément d'information a été actualisé à l'étude d'impact présentée lors de la participation électronique.*



## 27 - ZAC Saint Louis - Dossier de réalisation - Approbation

### **M. Xavier HUBERT**

Plus concrètement, il vous est proposé d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC. Vous avez un petit schéma de cette ZAC. En haut, à gauche, avec des toitures vertes, il s'agira du parking silo. A côté, il y aura l'école de soins infirmiers. Un peu plus bas, s'étaleront des bâtiments de construction, avec des résidences seniors en arrière-plan. D'autres logements se trouvent devant le bassin bleu. Il s'agira de logements, avec possiblement des commerces en rez-de-chaussée pour l'un et l'autre. Egalement, un point fort est que le grand parc restera. En bénéficieront bien sûr les habitants mais aussi les personnes qui traverseront la zone de ce site Saint-Louis.

Cette rapide présentation étant faite, le dossier de réalisation de la ZAC comprend un certain nombre de documents. Je vous les indique rapidement. Le projet de programme d'équipements publics vise à créer sur cette ZAC Saint-Louis une trame viaire : la réalisation d'une voie nouvelle, la reprise des voies adjacentes autour de cette ZAC Saint-Louis, le parc dont j'ai parlé avec des cheminements, un parvis, une aire de pique-nique, un terrain de boules, un jardin de pluie, des petits jardins, une plateforme scénique pour des spectacles, et la réalisation des réseaux (éclairage public, réseaux de chaleur urbain, eau potable, assainissement, gaz et électricité). Tels sont les équipements publics qui seront réalisés à l'occasion de cette ZAC. Plus concrètement encore, notre objectif était d'avoir une mixité des activités de l'habitat. Nous avons un programme de 38 000 m<sup>2</sup> de constructions de planchers, se répartissant de la sorte : un peu moins de 20 000 m<sup>2</sup> à usage de logements, 14 500 m<sup>2</sup> à usage d'équipements. Nous avons parlé du campus et du parking silo. Il y a aussi possiblement 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher à usage d'activités ou de commerces.

Voilà pour la mixité. Le troisième élément important porte sur l'aspect financier de l'opération. Si on doit retenir les grandes masses, le coût global de la réalisation de cette ZAC représente un peu moins de 14 M€, avec une participation d'EPN en subvention d'équilibre de 4,3 M€. Nous aurons également à solliciter la Ville d'Evreux au titre de sa compétence espaces verts qui achètera le parc dont j'ai parlé. EPN rachètera les voiries puisqu'il s'agit de sa compétence. Les sommes seront respectivement de 2,3 M€ et de 680 000 €. L'équilibre sera assuré par la cession des différents équipements et notamment des habitats qui seront construits. Au titre de l'étude d'impact environnemental, les avis ont été émis par la MRAE. La consultation a été effectuée. Ce dossier complet de la réalisation de la ZAC vous est soumis pour approbation aujourd'hui.

### **M. Guy LEFRAND**

Mme Hannoteaux.

### **Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

J'ai une petite question. Je n'ai pas vu l'école primaire. Je n'ai peut-être pas fait attention. Est-elle toujours d'actualité ?

### **M. Guy LEFRAND**

Elle est toujours d'actualité. Elle est prévue à cet endroit. S'il n'y a pas d'autre question, je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Dans cette ZAC, il y aura aussi des équipements publics.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Saint Louis, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; **APPROUVE** le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend une surface de plancher de 38 000 m<sup>2</sup> répartis prévisionnellement ainsi :*

- 19 600m<sup>2</sup> de surface de plancher à usage de logements sous différentes formes : logements collectifs en accession, résidence senior, logements inclusifs...). 3 000m<sup>2</sup> correspondants au Lot K (au droit du stationnement IBIS) pourront s'ajouter s'il est viabilisé, portant ainsi à 22 600m<sup>2</sup> la SdP logements.*
- 14 400m<sup>2</sup> de surface de plancher à usage d'équipements (campus, IFSI, un groupe scolaire, parking silo).*
- 1 000m<sup>2</sup> de surface de plancher à usage d'activités ou commerces,*

***APPROUVE** le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone comprend*

- La trame viaire : la réalisation d'une voie nouvelle*
- La reprise des voies adjacentes*
- Le Parc en cœur d'îlot*
- Les réseaux.*

*et **INFORME** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel d'agglomération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.*



## 28 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics

**M. Xavier HUBERT**

J'en ai parlé, je les ai cités. Il s'agit des voiries, du parc avec toutes ses caractéristiques, de l'ensemble des réseaux. Je ne vais pas redétailler ce que j'ai précisé tout à l'heure. Nous devons délibérer à part sur le programme des équipements publics que je vous ai présenté.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit de la conséquence. Même vote.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC Saint Louis établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage à l'hôtel d'agglomération pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.*

---

## 29 – ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2021 – Avenant n°1 au traité de concession

**M. Xavier HUBERT**

Vous savez que nous avons développé cette ZAC sous la forme d'une concession d'aménagement. Le concessionnaire doit rendre compte tous les ans de son activité. Nous avons reçu le compte rendu d'activités pour l'exercice 2021 de notre concessionnaire SHEMA. Vous avez dans la délibération des éléments chiffrés, ceux que j'ai indiqués tout à l'heure globalement : un peu plus de 14 M€, financés par des cessions à hauteur de 5,5 M€, 1,3 M€ de subventions obtenues et l'ensemble de nos participations (villes et EPN) pour un peu plus de 7 M€.

Cette année, il y a une petite colonne en page 2 de la délibération. Nous avons dépensé 4,8 M€ pratiquement, essentiellement en acquisitions, et nous avons reçu des subventions à hauteur de 288 000 € et la participation du concédant, nous, s'élève à 800 000 €. Bonne nouvelle, nous allons bénéficier d'une subvention supplémentaire au titre du Plan de relance de 960 000 €.

Au titre du Fonds national d'archéologie préventive – il y a des fouilles actuellement – nous aurons un peu moins de 400 000 € de subventions.

Voilà les éléments marquants de l'année 2021 présentés par notre concessionnaire. Il nous est demandé d'approuver ce compte rendu annuel.

**M. Guy LEFRAND**

Je précise par ailleurs qu'en tant que président de SHEMA, je ne prendrai pas part au vote de cette délibération. Mme Collin.

**M. Isabelle COLLIN**

Merci. Le bilan de la concession de la ZAC Saint-Louis montre que le chantier avance bien. Cela reste une bonne nouvelle pour notre capitale départementale. Toutefois, force est de constater que le bilan prévisionnel de l'exercice 2021 présente des modifications majeures. Les dépenses ont fortement augmenté, de plus de 2,7 M€, dont 1,2 M€ pour les fouilles archéologiques, comme vous venez de l'indiquer, et 1,6 M€ pour les projets d'aménagement. Ces augmentations sont en partie compensées par l'Etat, le Plan de relance, avec un apport de + 1,35 M€ et une optimisation de la valeur des cessions de lots, notamment pour le lot F.

La Ville d'Evreux a voté hier soir une augmentation de sa participation pour le Parc. Initialement, dans le bilan de la ZAC, elle était de 1,6 M€. Elle passe à 2,3 M€, soit 650 000 € de plus, et le parc, dans le planning indiqué, ne verra le jour qu'en 2025.

Pour la Communauté d'agglomération EPN, elle prévoit de prendre en charge effectivement les 680 000 € pour les voiries, notamment la voirie centrale. Comme indiqué dans la délibération, la nature de la concession d'aménagement est sans transfert de risque vers l'aménageur. Aussi, l'ensemble des incidences financières, tant en dépenses qu'en recettes, affecte le montant de notre participation. Les dépenses et recettes mentionnées, comme le souligne la délibération, impliquent l'ajustement de la participation de l'équilibre du concédant, augmentée de 580 000 €. Cela pose question sur notre capacité à gérer sur le long terme ce dossier qui est très complexe, avec de multiples paramètres. Quelle solution proposez-vous pour contenir ces coûts ? Merci.

**M. Xavier HUBERT**

Je suis tout à fait d'accord avec les éléments factuels et chiffrés que vous avez indiqués. Il est vrai que les surcoûts liés à l'archéologie, peut-être après aux matériaux, sont de mauvaises nouvelles. Nous essayons de les pallier en sollicitant des subventions, qui ne compensent pas l'excédent. Il en est de cette ZAC comme de nombreuses ZAC. Elle vit. Nous essayons de faire au mieux pour la sortir en 2025. Vous avez le planning sous les yeux.

Que puis-je répondre d'autre à votre interrogation, si ce n'est que nous espérons qu'il n'y aura pas trop d'imprévus ? Il est important de tenir. Nous sommes autorité concédante et nous tenons à avoir avec notre concessionnaire des rapports transparents. Je vous assure que les surcoûts qui nous ont été annoncés ont été discutés. Nous avons tenté de les minorer pour que le dossier ne soit pas trop coûteux pour l'Agglomération. Maintenant, la subvention d'équilibre existe dans chacune des ZAC. La concession d'aménagement sans transfert de risque est normale, sauf peut-être en région parisienne où on a des perspectives de cessions importantes. Nous procédons ainsi à chaque fois. Nous essayons de faire au mieux. Nous suivrons année après année le dossier jusqu'en 2025. Nous vous rendrons compte tous les ans. Il s'agit d'une obligation. Nous espérons que les chiffres resteront ceux qui ont été présentés aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

Je rappelle juste que dans le cadre de l'appel à projets pour la résidence senior et les logements, le terrain est vendu plus cher que ce qui était prévu au départ. De mémoire, nous avons récupéré 500 000 € de plus. De toute façon, il ne vous a pas échappé que, par les temps qui courent, avec l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, tous les projets subissent un surcoût. Nous suivrons ce dossier avec attention bien évidemment. Pour autant, nous ne pouvons pas laisser une friche dans l'hyper centre-ville. Nous n'avons pas d'autre choix que de faire vivre ce projet. Je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote) le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2021 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis ; APPROUVE les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2021 ; APPROUVE le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie, arrêté au 31 décembre 2021, qui s'élevaient en dépenses et en recettes à 14.174.796 € HT et AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°1 au traité de la concession d'aménagement portant modification des modalités de participation financière suite à l'approbation du CRACL 2021.***

**30 - ZAC Saint Louis Achat par EPN d'un ensemble parcellaire**

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit pour EPN de racheter à la SHEMA l'emprise sur laquelle seront construits l'IFSI et le parking. Cette emprise concerne les lots A et B. J'ai montré où se trouvent l'IFSI et le parking silo. L'emprise est de 3 880 m<sup>2</sup>. Le prix est de 669 000 € HT. Ceci permettra de réaliser l'IFSI et le parking silo qui sont situés sur la partie rue Buzot. L'IFSI est confié à la SPL.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. De toute façon, nous n'avons pas le choix. Sinon, il n'y a pas d'école d'infirmières. Ceci est largement subventionné par la Région. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR de la SHEMA une partie de la parcelle sise à Evreux cadastrée section AI 743, pour environ 3880 m<sup>2</sup> représentant les lots A et B de la ZAC Saint-Louis, moyennant le prix global de 669 000 € HT. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.***

\*\*\*

Je souhaite juste dire un mot, mes chers collègues. **Dans la délibération n° 7**, concernant la SPL Aménagement, vous avez voté l'arrivée de Saint-André-de-l'Eure et de trois nouveaux administrateurs. J'ai oublié de vous faire voter sur la présidence de cette SPL Aménagement. Je propose que parmi les administrateurs que vous avez élus, la présidence de la SPL Aménagement soit confiée à Christophe Alory. Vous l'avez élu tout à l'heure comme administrateur. Si vous en êtes d'accord, nous gardons le même vote. Je vous en remercie en vous présentant toutes mes excuses pour l'oubli. Nous continuons.

**31 - Parville - Achat par EPN de deux parcelles appartenant à la SAFER**

**M. Xavier HUBERT**

Il vous est proposé de racheter, moyennant un prix de 17 135 €, deux parcelles cadastrées A404 et A411, pour un peu plus de 2 hectares. Ces deux parcelles sont situées à proximité de l'hôpital et rentrent dans un plan global de reboisement.

Notamment, des reboisements doivent être faits lors de la Déviation sud-ouest. Nous rachetons à la SAFER ces deux parcelles, mais dans le cadre d'une convention, l'Etat aménagera, reboisera et contribuera assez largement à la valorisation de cette aire. Ce reboisement se trouve à côté de l'hôpital et un peu plus bas, dans une partie de Cambolle qui sera peut-être une zone aménagée prochainement. Il vous est donc demandé d'acquérir pour 17 000 € les 2 hectares auprès de la SAFER.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Nous acquérons ces 2 hectares pour les reboiser. Il y a une demande de prise de parole. Georges ?

**M. Georges SENKEWITCH**

Dans quelque temps, on parlera moins de la forêt d'Evreux. On parlera surtout de la forêt de Parville.

**M. Guy LEFRAND**

Nous n'en doutons pas. On parlait déjà des tulipes de Parville. Maintenant on parlera des arbres de Parville. Après cette précision indispensable à la bonne compréhension de nos débats, je vous propose de mettre aux votes. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE D'ACQUERIR** de la SAFER les parcelles sises à PARVILLE cadastrées section A numéros 404 et 411 pour une superficie totale de 21 506 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 17 135 €. Les frais de notaire seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

### 32 - Règlement local de publicité - Arrêt de projet

**M. Guy LEFRAND**

Voici un autre dossier majeur pour ce soir. Il s'agit de la finalisation de notre règlement local de publicité intercommunal. Ce sujet doit permettre de limiter la pollution liée aux enseignes et publicités extérieures.

**M. Xavier HUBERT**

Nous devons aujourd'hui arrêter le projet que je vous présenterai assez rapidement. Je remercie le bureau d'étude, les agents d'EPN, les élus qui participent au groupe de travail mis en place depuis un peu plus de six mois.

Tout d'abord, voici quelques notions rapides. Quand on parle du règlement local de publicité intercommunal, on distingue deux éléments : les enseignes sur les commerces et les publicités auxquelles on ajoute les pré-enseignes. Toutefois, retenir deux grandes familles : les enseignes et les publicités. Vous voyez des exemples sur le diaporama. Ce qu'il faut dire est qu'à ce jour, seulement deux communes de notre agglomération ont un règlement local de publicité. Il s'agit des communes d'Evreux et de Gravigny.

Deuxièmement, nous avons une obligation de réaliser ce document au niveau de notre agglomération. Troisièmement, il existe un règlement national. Nous ne pouvons pas l'assouplir, mais le renforcer en vue de limiter les publicités, enseignes et pré-enseignes. C'est tout le travail que nous avons réalisé et que je vais vous présenter très rapidement. Je m'adresse tout particulièrement aux Maires dans la salle. Nous devons bien retenir que si l'Agglomération est compétente pour établir le RLPI, ce sont les Maires qui conservent la police pour ce document et qui devront, le cas échéant, sanctionner les publicités illicites, illégales. Nous aurons un délai de 6 ans pour la mise en conformité des enseignes existantes et hors des clous et de 2 ans seulement pour les publicités et pré-enseignes existantes. Comme je l'indiquais, nous avons commencé à élaborer ce document il y a une petite année. En juillet, nous nous sommes penchés sur le diagnostic, les orientations et le document. Nous sommes au mois de juin et nous vous sollicitons pour arrêter le projet. Toutefois, nous n'en aurons pas fini avec ce document. En effet, de manière classique, il y aura ensuite une enquête publique entre les mois de septembre et octobre prochains. Nous approuverons définitivement le RLPI au mois de décembre prochain. Autre élément important qu'il faut retenir, concernant la façon dont se construit ce document. Notre agglomération est divisée en zones plus ou moins restrictives aux publicités et enseignes.

La zone ZP0 est une zone où on interdit les enseignes et les publicités. Elle est à proximité des cours d'eau de notre agglomération et des bâtiments historiques. Cela correspond aux zones A et N de notre PLUI.

Le deuxième secteur est le secteur résidentiel avec Evreux et les autres communes.

Dans le règlement national dont j'ai parlé, nous distinguons les communes de plus de 10 000 habitants, donc Evreux, et de moins de 10 000, soit les 73 autres de notre agglomération. Dans le secteur résidentiel, on admet un peu la publicité.

Pour les axes présentant une visibilité importante, on admet encore davantage la publicité en faisant la distinction entre Evreux et d'autres communes. Enfin, dans les zones d'activités, on est là pour faire du commerce, de l'industrie, de l'activité économique. La présence de publicités et d'enseignes est admise mais à certaines conditions.

Cette petite carte ne vous dira pas grand-chose. Elle me permet de rappeler aux 24 communes qui n'ont pas répondu aux sollicitations de l'Agglomération que nous attendons de chacun des maires un arrêté qui délimite le périmètre de son agglomération. Le terme est mal choisi. Il s'agit de la zone dans laquelle il serait possible d'envisager les publicités et les enseignes.

**M. Guy LEFRAND**

C'est important.

**M. Xavier HUBERT**

On vous demande votre avis. On vous a fait une proposition. On a reçu 50 arrêtés des maires. 24 d'entre vous n'ont pas répondu. Essayez de le faire assez rapidement. Faute de quoi, on retiendra la proposition qui vous a été adressée. Autrement dit, on englobe le centre-bourg et les hameaux. Si vous voulez exclure certains hameaux, c'est possible. Pour cela, vous devez nous transmettre votre arrêté le plus rapidement possible.

Pour finir, je ne vais peut-être pas détailler les choses. Deux tableaux vous sont présentés, celui des règles des enseignes et celui des règles des publicités. Je ne vous invite pas à lire le tout. Ce que je peux vous dire est qu'en concertation avec un certain nombre de professionnels, d'élus et acteurs publics (Etat, DDTM, Architecte des Bâtiments de France, etc.), nous avons essayé de faire un règlement qui protège et respecte notre cadre de vie, particulièrement dans les secteurs des bâtiments historiques et les communes de moins de 10 000 habitants.

Hors Evreux, la publicité sera très limitée. Nous avons pensé qu'il était opportun pour nous dans des communes rurales de limiter les publicités un peu tapageuses qui dénaturent le paysage. En revanche, dans les zones d'activités, nous avons ouvert un peu plus les possibilités. Jamais nous n'assouplissons le règlement national. Nous avons souvent été plus stricts, souvent pour les dimensions. Je vois ici un certain nombre d'enseignes limitées à 4 m<sup>2</sup>, 2 m<sup>2</sup> et même 1 m<sup>2</sup>. On pourrait voir dans les publicités que nous avons limité leur taille, parfois nous en avons interdit (drapeaux flottants). Nous avons indiqué qu'avec le temps, ce genre d'outils pouvait être une contre-publicité. Avec ce diaporama, vous pourrez voir dans votre commune ce qui est interdit et autorisé. Je conclus en indiquant qu'une enquête publique permettra aux uns et aux autres de s'exprimer, avant que nous ne revenions au Conseil communautaire en décembre pour l'approbation définitive de ce document.

**M. Guy LEFRAND**

Merci à Xavier Hubert, pour le travail qui a été effectué. Comme pour le PCAET, le SCOT ou le PLUI, vous avez montré vos capacités d'analyse et de synthèse. Ceci n'était pas gagné par avance. Ce qu'il faut noter est qu'un travail très fin a été mené, parfois rue par rue, secteur par secteur, et nous avons, vous avez fait le choix d'avoir un règlement de publicité plus restrictif que celui proposé et imposé par l'Etat au niveau national. Collectivement, nous estimons que la publicité peut être utile dans certains endroits et peut être une vraie pollution visuelle dans d'autres. Nous avons opté pour privilégier d'abord la qualité de vie de nos habitants, avant toute autre considération. Merci à vous, aux uns et aux autres pour le travail que vous avez mené avec Xavier.

Normalement, vous connaissez le sujet. Il n'y a pas de problème. Je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous en remercie. Merci M. Hubert.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ TIRE le bilan de la concertation mené dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et ARRETE le projet de règlement local de publicité intercommunal*

Je donne la parole à M. Douard.

### **33 - Plan de transport urbain et interurbain - Modification**

**M. Daniel DOUARD**

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous parler des quelques modifications sur le Plan de transport urbain et interurbain. Pour répondre aux nouveaux besoins des administrés en matière de transport public urbain et interurbain, et pour répondre aux exigences qu'impose le transport routier aux voyageurs, il nous apparaît nécessaire d'ajuster, d'améliorer et de développer le maillage de points d'arrêt dont bénéficie l'agglomération. Plusieurs points ont été supprimés, en accord bien sûr avec les Maires des communes en question.



A Saint-Sébastien-de-Morsent en l'occurrence, le point d'arrêt « Le Haras » a été supprimé en raison de sa dangerosité. Nous avons donc changé de point d'arrêt. Nous avons créé un autre point d'arrêt à Saint-Sébastien-de-Morsent pour la prise en charge et la dépose de travailleurs de l'APAJH. Ce point d'arrêt a été ajusté au plan de transport de la ligne T3.

A Saint-Sébastien-de-Morsent encore, nous avons créé un point d'arrêt sur la ligne T4. Nous avons supprimé quelques points, « Rouge Gorge » et « Les Jonquilles », et nous avons créé un point nouveau qui permet de mieux transporter les gens, dans de meilleures conditions de sécurité.

Pour la commune de Saint-Germain de Fresney, dans la rue du Parc, il a été créé un point d'arrêt répondant à la demande de la commune et à la sécurité à cet endroit.

A Saint-Laurent-des-Bois, un point d'arrêt « Les Eglantiers » a été créé pour l'école de Marcilly.

Pour le lotissement « Eole » à Saint-Luc, pour le transport des élèves vers l'école de Guichainville, un point a été créé.

Au Val David, nous avons changé, déplacé le point d'arrêt pour le rendre plus utile que dans la rue Grande.

Il convient de préciser que de nombreux dossiers relatifs à la sécurité et à la position des points d'arrêt sur notre territoire sont également en cours d'instruction, notamment le déplacement d'un point d'arrêt à Huest, le déplacement d'un point d'arrêt à Droisy, la création d'un point d'arrêt à Fresney, la création d'un point d'arrêt à Miserey, la sécurisation et la signalisation des points d'arrêt à Muzy, à Bretagnolles, à Saint-Germain-des-Angles, à Sacquenville, à La Couture Boussey, dans une grande ligne droite dans la forêt, à Mousseaux Neuville. Evidemment nous avons pris en compte également les problèmes de transport à Angerville. Il y avait là un souci particulier.

Il vous est demandé d'accepter toutes ces suppressions et créations, et ces aménagements que nous faisons sur ces points d'arrêt.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des demandes de précision sur ce dossier ? Il est clair. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE** la suppression de l'arrêt « Haras » à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la création de l'arrêt « Fossé aux Buis », pour les travailleurs de l'APAJH à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la suppression des arrêts « Jonquilles » et « Rouge Gorge » et la création d'un arrêt de substitution ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Rue du Parc » à Saint Germain de Fresney ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Les Eglantiers » à Saint Laurent des Bois ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Lotissement Eole » à Saint Luc et **DECIDE** le déplacement de l'arrêt « Rue Grande » au Val David.*

Pour le dossier suivant, je précise que Mme Collin ne prendra pas part au vote.

---

### **34 - Transports scolaires - Convention EPN / Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**

**M. Daniel DOUARD**

La délibération suivante concerne les transports scolaires, la convention entre EPN et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. En effet, nous transportons des élèves pour cette agglomération, et elle-même transporte des élèves pour nous. Il s'agit ici de fixer les modalités du paiement des titres de transport par les élèves en question.

Le tarif prévu est de 300 € par an. Il y aura sans doute une modification de ce prix, qui ne nous paraît pas représenter le coût du transport des élèves, en accord avec l'autre agglomération. Nous allons signer cette convention et l'améliorer par la suite.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Priez.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE (Mme Isabelle COLLIN ne prend pas part au vote) les termes de la convention à passer avec la CAPD et AUTORISE M. le Président ou son représentant à SIGNER les conventions et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention***

---

## 35 - Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2021

### **M. Rémi PRIEZ**

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Ce dossier concerne l'Office de tourisme et de commerce. Il s'agit d'approuver le compte administratif 2021 et de prendre acte du rapport d'activités.

Concernant le compte administratif, sur la partie exploitation, nous avons un excédent de 48 919,38 €, et en investissement un excédent 17 821,50 €. Avec les reports de 2020, nous obtenons 27 917 € en exploitation et 62 131 € en investissement. Il n'y a pas de restes à réaliser sur 2021. Le résultat cumulé en exploitation est de 76 836,68 € et de 79 153,49 € en investissement. Nous avons donc un résultat cumulé de 156 790,17 €. Pour nous, ce résultat est important, surtout en exploitation.

Cet excédent de 76 836,68 € nous permet en 2022 d'avoir une meilleure gestion de l'Office. Il y a des départs en retraite en 2024. Nous devons provisionner 24 000 €. Cet exercice va bien nous aider. Aussi, nous avons effectué la refonte du site Internet, assisté au redémarrage de la commercialisation, qui a été catastrophique en 2021. 2022 s'annonçait, après le COVID, une année de reprise. Avec la crise ukrainienne et ses répercussions, nous sommes tous obligés d'être très prudents, attentifs à nos budgets cette année.

Concernant le rapport d'activités, le document représente quand même 38 pages. Vous pourrez le consulter sur le site de l'Office. Je ne vais pas vous noyer sous les chiffres. En voici les principaux. L'épidémie, entre le 20 mars et le 19 mai, et l'installation du Passe sanitaire, ont freiné les déplacements du public. Nous avons quand même reçu 24 674 personnes, soit une petite baisse par rapport à 2020. Globalement, nous avons eu plus de demandes, de courriers, mails, etc. La clientèle étrangère a été complètement inexistante l'année dernière.

Par contre, il s'agit d'une des missions de l'Office du tourisme, nous avons ciblé la partie Comptoir, accueil des locaux. Le chiffre d'affaires de la boutique a été de 61 699 €, avec une marge nette de 23 751 €. Il est meilleur que celui de 2020, mais inférieur à celui de 2019, année repère. Pour cette année, le chiffre d'affaires était de 71 000 €. Donc la baisse est de 10 000 €.

Nous développons beaucoup la partie digitale. Nous avons plus de 19 000 abonnés sur Facebook, nous progressons sur Instagram où notre réseau devient plus professionnel. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'impact financier a concerné la commercialisation, tout le travail que nous menons avec les Tours opérateurs. Nous avons eu énormément d'annulations l'année dernière, puisque nous étions toujours en période COVID. L'activité a repris légèrement, l'automne s'annonce prometteur. Pour comparer, en 2021, nous avons fait 23 000 € de chiffre d'affaires, contre plus de 200 000 € en 2019. Il s'agit d'un rapport de 1 à 10. Nous sommes assez confiants cette année. Le redémarrage devrait avoir lieu.

Pour finir avec les chiffres, la taxe de séjour a représenté un apport de 106 356 € l'année dernière, contre 70 000 € en 2020. Son produit a augmenté, mais il est encore loin de la référence de 2019, de 170 000 € presque. Ceci dit, on voit que les chiffres repartent à la hausse depuis deux ans. Nous sommes plutôt confiants pour cette année, malgré les conditions difficiles.

Voici quelques nouveautés mises en place en 2021. Nous avons mis en place plusieurs boutiques éphémères. Nous disposons d'un espace assez grand à l'Office de tourisme, au Comptoir des loisirs. La partie ronde qui donne sur la cathédrale. Nous avons pu y installer plusieurs entreprises, artisanales locales, de manière éphémère. Nous avons collaboré, par ailleurs, avec la Ville d'Evreux sur le guichet unique allemand, l'accueil des familles allemandes mutées sur la base. Autre nouveauté, la mise en ligne de vidéos sur YouTube. Vous avez la liste des nouveautés en bas de la délibération.

Voici en gros les éléments. Pour ceux qui veulent entrer un peu plus dans le détail, je les invite à lire le rapport complet de 38 pages. Il énumère toutes nos actions et les aspects financiers liés à l'Office de tourisme.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup pour cette synthèse. Il faut approuver le compte administratif et prendre acte du rapport d'activités. Il n'y a pas de remarque, pas de demande de prise de parole. Je n'en vois pas. Je vous propose d'approuver la délibération. Qui est contre, qui s'abstient ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** le compte administratif 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie*

M. Mabire.



### 36 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / la Manufacture / IUT d'EVREUX - Subvention 2022

#### **M. Arnaud MABIRE**

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Il y a quelques délibérations sur l'enseignement supérieur. La première concerne la Fête de la science. Il s'agit d'une manifestation nationale, placée sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En 1991, la Fête de la science a eu pour vocation de sensibiliser les publics à la science et ses enjeux, et à susciter des vocations chez des jeunes. Cette manifestation attire chaque année plus de 3 000 visiteurs, dont une soixantaine de classes. Chaque année, un nombre croissant de projets y sont proposés, permettant de faire état des compétences scientifiques et des écosystèmes industriels du territoire auprès d'un public scolaire, étudiant et familial. La 31<sup>ème</sup> édition de la Fête de la science se déroulera du 13 au 16 octobre sur le site de Navarre du campus universitaire. L'opération est coordonnée localement par l'université de Rouen Normandie, Science action, la Manufacture, anciennement Maison de l'enfant et des découvertes. C'est la Manufacture qui est en charge de la coordination de la manifestation et qui nous sollicite pour une subvention à hauteur de 9 500 €. Comme vous le voyez dans la délibération, le coût de l'opération s'élève à 31 000 €. Il est proposé qu'on soutienne, comme les années précédentes, à hauteur de 7 000 € cette manifestation pour la 31<sup>ème</sup> année.

#### **M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à La Manufacture pour l'organisation du village des sciences 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.*

### 37 - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Campus connecté - Subvention 2022

#### **M. Arnaud MABIRE**

Cette fois, nous parlons du campus connecté. En mai 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projet « Campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » et du programme d'investissement d'avenir portés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'université de Rouen Normandie, via son campus d'Evreux, et le rectorat de l'académie de Normandie, sont cosignataires du projet. EPN, en tant que chef de file, porte la responsabilité de la mise en œuvre du projet et de son fonctionnement, y compris financièrement, jusqu'à son terme en 2026. C'est à ce titre qu'EPN perçoit l'ensemble des recettes et subventions prévues et conventionnées avec les financeurs, assure l'ensemble des dépenses éligibles liées au projet, assure le reversement aux partenaires impliqués financièrement dont l'université de Rouen. Le montant du budget prévisionnel pour les cinq ans est de 592 500 €. Le reste à charge pour EPN est de 30 500 €, soit 6 % du projet. Comme je vous l'ai indiqué, EPN, en tant que chef de file du projet, doit reverser annuellement à l'université de Rouen sa part de la subvention au titre de la réalisation de sa part du projet « Campus connecté », soit 10 000 € pour 5 ans. Et donc, on vous demande en 2022 de verser 10 000 €.

#### **M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un beau projet en cours de réalisation. Nous allons le suivre attentivement. Il n'y a pas d'opposition. Il en est ainsi décidé.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa Part de la subvention allouée au titre de la réalisation du projet Campus connecté pour l'année 2022 : soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir*

Mes chers collègues, nous avons traité 50 % des délibérations à l'ordre du jour ce soir. Normalement, si tout va bien, nous terminerons vers 22 heures, l'heure idéale pour l'apéritif.

### 38 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rassemblement des étudiants d'Evreux Association BUDIE - Subvention 2022

#### **M. Arnaud MABIRE**

Ce dossier va aller très vite. Il s'agit du soutien au rassemblement des étudiants d'Evreux. Un groupe de travail de 15 étudiants des différents établissements (campus de l'université, IFSI, La Musse et le pôle de formation de l'UIMM) propose d'organiser un évènement nouveau et fédérateur inter-établissements le 13 octobre prochain.

Après deux ans de vie en confinement pendant lesquels la santé des jeunes et des étudiants a été source d'inquiétude, cet évènement rassembleur et nouveau mettra en particulier l'accent sur :

- les activités physiques, les rencontres sportives, bienfait des randonnées, etc. ;
- les ateliers de prévention santé (addiction, santé mentale, sophrologie, etc.) ;
- les ateliers liés à la résilience (anti gaspi alimentaire, bilan carbone) ;
- la découverte des organismes et structures locales au service de la jeunesse (MJC, BIJ, maison de l'Europe, comptoir des loisirs, associations sportives, etc.)

1 500 étudiants sont attendus sur le site de l'hippodrome. Il nous est demandé de subventionner à hauteur de 3 000 € cette opération dont le budget est porté à votre connaissance, égal à 5 800 €. Je vous propose de les aider à hauteur de 2 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Que ne ferions-nous pas pour nos étudiants.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 2 000 € pour organiser « l'après-midi de rassemblement étudiants » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention*

Nous passons au dossier suivant. Je donne la parole à M. Roussel.

### **39 - Tarification des actes réalisés au sein du Centre de Santé / Médico-bus d'EPN**

**M. Emmanuel ROUSSEL**

Bonsoir à tous. Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre confiance. Je vais avoir l'honneur de présenter deux délibérations.

La première concerne le médico-bus. Comme vous le savez, EPN a une compétence santé qui tourne autour des actions de prévention et de promotion de la santé et de la lutte contre la désertification médicale qui atteint largement nos territoires. Une des solutions pour améliorer un peu la situation est de mettre en place un dispositif mobile de consultations de soins non programmés. Elle serait destinée prioritairement aux patients sans médecins traitants, même si on ne peut pas la leur réserver. Pour pouvoir réaliser ce médico-bus, il va falloir créer une régie de recettes qui permettra l'encaissement des consultations. En effet, les patients qui viendront consulter dans le médico-bus paieront leurs consultations, comme on peut le faire chez le médecin généraliste. Certains auront le tiers payant. On aura à appliquer les tarifs de secteur 1, les tarifs conventionnés de la Sécurité sociale, indiqués dans le tableau joint à la délibération.

La délibération consiste à autoriser la mise en place de la tarification pour le centre de santé Médico-bus et à autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles l'Agglomération peut prétendre dans ce contexte.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie. La mise en place du médico-bus aura lieu à la fin de l'année 2022. Est-ce bien cela ?

**M. Emmanuel ROUSSEL**

Fin d'année 2022 si on a la possibilité d'avoir le véhicule dans les temps, à cause des problèmes d'approvisionnement. On a appris que les délais de livraison pourraient être longs. Côté administration, nous sommes prêts. Le projet de santé a été validé par l'ARS. Tout est en place. Le véhicule pourrait mettre un peu de temps à arriver. Nous nous orienterions alors vers un véhicule d'occasion. Il ne s'agira pas d'un bus, mais d'un camping-car. Un bus nécessite d'avoir un permis spécial pour être conduit. Un agent ne pourra pas le conduire avec un permis B. Ce sera plutôt un camping-car, vraisemblablement un véhicule d'occasion transformé en cabinet médical. Les délais de livraison d'un véhicule neuf sont de l'ordre d'un an.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Il s'agit d'une validation technique, puisque vous avez déjà validé l'idée de faire circuler un médico-bus. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie. Nous passons au sujet suivant.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ADOpte** la tarification d'encaissement des consultations médicales réalisées dans le cadre du « Centre de Santé Médico-bus » d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auxquelles l'agglomération peut prétendre.*

#### 40 - Adhésion au collège de gouvernance du DAC - Appui Parcours Santé 27 Sud

##### **M. Emmanuel ROUSSEL**

Dans le cadre de la santé 2022, un certain nombre de structures d'accompagnement ont la possibilité de fusionner. Cela est le cas de la MAIA Avre/Iton, un acronyme un peu barbare voulant dire « Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie » et de la plateforme territoriale d'appui Sud Eure, qui vont être rassemblées en un seul dispositif d'appui et de coordination (DAC) du sud de l'Eure.

Comme le sud de l'Eure est concerné, EPN l'est aussi. Ce DAC s'appellera Appui parcours santé 27 sud. Il aura pour mission de venir en appui auprès des professionnels du sanitaire, donc les médecins, du social et du médicosocial, confrontés à des situations complexes. Ceci permettra de favoriser une mise en synergie de tous les intervenants, avec l'objectif de lutte contre les ruptures de parcours de soins pour des personnes qui sont dans des situations de précarité importante.

Dans ce contexte, il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'adhérer au collège de gouvernance de la DAC « Appui parcours santé 27 sud » et d'autoriser le Président ou son représentant à siéger au sein de cette instance.

##### **M. Guy LEFRAND**

Même vote, mes chers collègues. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ADHERE** au collège de gouvernance du DAC « Appui Parcours Santé 27 Sud » et **AUTORISE** le Président ou son Représentant à siéger au sein de l'instance.*

Autre dossier important : l'achat, cher, pour un euro symbolique d'un terrain pour construire une crèche à Saint-André-de-l'Eure.

#### 41 - Saint-André-de-l'Eure - Pôle petite enfance - Achat par EPN d'un ensemble foncier

##### **M. Claude ROYOUX**

Merci M. le Président. Bonsoir à tous. On parle de ce projet depuis quelques mois, pour la raison suivante. La structure actuelle n'accueille pas dans de bonnes conditions les enfants. Le local appartient à la commune de Saint-André-de-l'Eure, mais sur un étage. Aussi, il est évident que nous jouons un peu les équilibristes en matière de sécurité.

Toujours est-il que le projet de construction de cette structure représenterait environ 900 m<sup>2</sup>. Il comprendrait un multi-accueil, un lieu de vie, une salle de motricité, une salle de jeux, une salle multi-sensorielle, une salle de jeux d'eau, des espaces de change, sommeil, repas, et un bureau, un relais d'assistante maternelle comprenant une salle d'activités, un espace de sommeil, un espace de change et un bureau, des espaces communs comprenant un accueil et des vestiaires, des locaux pour le personnel, des locaux techniques et rangements, des espaces verts. Cette nouvelle maison de la petite enfance aura une capacité de 30 places. Aujourd'hui, nous sommes descendus à 20 places. La PMI nous avait accordé 27 places. Nous étions descendus à 24, puis à 20 pour la raison que j'ai évoquée tout à l'heure. Elle sera accompagnée d'un relais petite enfance, guichet unique pour les familles et les 195 assistantes maternelles. Par délibération de principe en date du 23 mars 2022, la commune de Saint-André-de-l'Eure, sous la présidence de M. le Maire à mes côtés, a donné son accord pour la cession des parcelles cadastrées AL 243 et 257 et une partie de la parcelle AL 241. Nous n'acquérons pas la mare qui se situe sur cette dernière parcelle. Nous laissons les grenouilles à la mairie de Saint-André-de-l'Eure. Ainsi, EPN se porte acquéreur de ces parcelles au prix d'1 euro symbolique. Vu le Code général des collectivités territoriales, le Code général de la propriété des personnes publiques, vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités, il est proposé d'acquérir ces 3 parcelles pour 1 euro symbolique et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents pouvant intervenir dans le cadre de cette opération.

##### **M. Guy LEFRAND**

On est parfois moins long pour des délibérations engageant 10 M€. Merci Claude. Qui est d'accord pour acheter un terrain à 1 euro symbolique ? Merci.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la Commune de Saint-André-de-l'Eure les parcelles cadastrées section AL 243 et 257 et une partie de la parcelle AL 241 pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

Nous passons au dossier suivant. Je donne la parole à M. Bernard.

## 42 - Amélioration de l'habitat privé OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire Suivi/animation - Signature des conventions

### **M. Franck BERNARD**

L'objet de cette délibération est d'autoriser M. le Président à signer les conventions d'OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et l'OPAH territoire pour le territoire couvert par l'AP/CP, et de communiquer les projets de convention avant de les mettre à disposition du public et de les faire signer par les partenaires.

Pour optimiser la durée des réunions et la mobilisation des partenaires, un seul marché sera passé pour le suivi et l'animation. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'approuver les objectifs des deux OPAH. Pour les conventions, l'objectif est stabilisé. Il s'agit aussi d'autoriser les engagements financiers d'EPN visant la réalisation des objectifs fixés dans les conventions à la hauteur de 284 500 € d'aides aux propriétaires dans la convention OPAH-RU et 635 000 € dans convention d'OPAH de territoire, selon des AP/CP qui doivent être délibérées au Conseil communautaire de ce jour. Il convient aussi d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions des OPAH-RU et d'OPAH du territoire.

### **M. Guillaume ROUGER**

Une question. Bonsoir mes chers collègues. Cette délibération est l'exemple type des actions coordonnées que nous devons multiplier et qui devront nous mobiliser prioritairement dans les années à venir. Cette double opération d'OPAH est exemplaire à plus d'un titre. Elle illustre ce que nos collectivités locales, avec le soutien de l'Etat, sont capables de mettre en œuvre pour répondre à de multiples enjeux, et tout d'abord, pour répondre à une attente concrète de nos concitoyens, notamment les plus modestes, confrontés aux difficultés du mal logement ou de l'habitat indigne. Pour ces citoyens, c'est la double, voire la triple peine, avec un foncier qui se dégrade de plus en plus, un patrimoine qui perd de la valeur, des coûts d'énergie qui s'envolent, notamment dans la période que nous vivons, et la vacance immobilière qui aggrave la situation du bâti. Mettre en place cette convention multipartite, c'est donc avant tout répondre à des situations concrètes de difficultés parfois majeures, des situations d'urgence.

Mes chers collègues, je crois que c'est cela qui nous anime avant tout et c'est pour cela que nous nous engageons auprès de nos concitoyens.

Le deuxième aspect important de cette convention est ses deux jambes, une urbaine avec l'OPAH urbaine centrée sur Evreux, l'autre territoriale qui couvre un large ensemble de communes rurales de notre territoire. Là encore, c'est selon moi ce que nous devons amplifier au sein de notre agglomération. Cette action résolue en faveur du territoire dans son ensemble en répondant aux enjeux et aux spécificités de notre grande agglomération, sans opposer urbain et rural de manière très artificielle et démagogique, sans nommer non plus les besoins différents qu'expriment nos concitoyens et leurs élus en fonction de leur localisation, en zone dense, périurbaine ou rurale. Cette convention est un modèle du genre et il faut le souligner.

Le troisième enjeu est évidemment l'attractivité de notre territoire dans son ensemble. Dans cette perspective, cette convention permet de répondre à la problématique de la dégradation du bâti en cœur de ville d'Evreux, la ville centre, mais également l'attractivité des communes rurales qui ne doivent pas rester les parents pauvres de notre politique communautaire. Là encore les différentes thématiques abordées, la déclinaison des objectifs, précis, adaptés aux spécificités parfois micro-locales sont un vrai facteur de succès.

Et puis enfin, il faut être conscient que la réussite d'une telle opération nécessite la concentration de moyens, la mobilisation d'expertises techniques, d'ingénierie pointue et que nous ne pouvons mettre en œuvre ces apports d'expertise, de compétences, qu'à la condition de mettre autour de la table les acteurs institutionnels qui sont multiples : échelons communal, communautaire, conseil départemental, échelon national. Alors oui, mes chers collègues, le temps qu'il aura fallu pour aboutir à la signature de cette convention est très long. Nous devons absolument accélérer, améliorer notre réactivité pour répondre plus efficacement aux attentes de nos concitoyens. Le programme action Cœur de ville est déjà lancé depuis plusieurs années et d'autres agglomérations ont avancé plus rapidement que nous. Mes chers collègues, nous pouvons mieux faire pour coordonner de manière plus sereine et constructive nos interactions avec les autres échelons institutionnels dans le dialogue et le respect. Mais enfin, cette convention est signée ! Et c'est une étape importante. Il faudra maintenant s'assurer que sa mise en œuvre est effective, rigoureusement exécutée, évaluée, et si j'osais, qu'elle puisse donner lieu à des points d'étape réguliers, avec les élus de cette assemblée. Merci.

### **M. Guy LEFRAND**

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous passons au dossier suivant. M. Bernard.



*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** les objectifs des deux OPAH (OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire) ; **AUTORISE** les engagements financiers d'EPN visant à la réalisation des objectifs, fixés dans les conventions à 284 500 € d'aides aux propriétaires dans la convention OPAH-RU et 635 000 € dans la convention d'OPAH de territoire, selon l'APCP qui va être créée ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions OPAH-RU et OPAH de territoire, à l'issue de leur mise à disposition au public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants éventuels des conventions qui pourront être rendus nécessaires pendant la durée des dispositifs

#### **43 - Plan de Sauvegarde Aubépine et Acacia - Evolution du périmètre de travaux - Enjeux et aides complémentaires**

**M. Franck BERNARD**

Il s'agit du plan de sauvegarde Aubépine et Acacia. L'objet de cette délibération est d'autoriser la hausse des participations des aides de l'Agglomération pour la réalisation des travaux. Le montant de la participation de l'Agglomération avait été défini en 2014 sur la base d'estimations réalisées dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle. Par ailleurs, la modification du mode de versement des aides d'EPN permet aux copropriétés de ne pas devoir avancer l'argent sur des subventions à venir. L'ANAH, principal financeur des travaux, accorde des acomptes sur ses propres subventions. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de décider l'augmentation de 20 000 € des aides aux travaux de l'Agglomération versées au syndicat de copropriétés, portant ainsi l'aide d'EPN à hauteur de 285 000 €, et de modifier les modalités de versement des aides au syndicat, fixées dans la délibération 18 du 14 décembre 2021.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit d'aboutir enfin de manière définitive sur ce dossier que nous attendons depuis des années. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Nous passons au dossier suivant. M. Bernard a la parole.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l'augmentation de 20 000 € des aides aux travaux de l'Agglomération versées au syndicat des copropriétaires, portant ainsi l'aide d'EPN à hauteur de 285 000 € ; **MODIFIE** les modalités de versement des aides au syndicat, fixées dans la délibération 18 du 14 décembre 2021, autorisant la signature de la convention de préfinancement avec la SACICAP et **AUTORISE** le versement de ces aides selon la règle suivante :

- 40 % sous forme d'acompte après le vote du BP 2023
- 30 % en fin d'année 2023, en fonction de l'avancement du chantier
- 30% en 2024, en fonction de l'avancement du chantier

#### **44 - Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2022**

**M. Franck BERNARD**

Habitat et Humanisme est une association répondant à la loi de 1901, créée le 22 mai 2002. Elle intervient pour le logement et l'aide aux familles en grandes difficultés ou en situation précaire à se loger et à devenir autonomes dans leur logement. L'Agglomération est partenaire financier de l'association depuis 2003. Habitat et Humanisme constate qu'en 2021 son activité d'accompagnement en diffus a augmenté de plus de 80 % par rapport à l'année 2020. A quoi sert cette association ? Elle sert pour l'accompagnement dans le parc de la Foncière Habitat et Humanisme, pour l'accompagnement en sous-location parc privé, l'accompagnement en bail glissant, l'accompagnement des ménages en logements financés, l'accompagnement des réfugiés dans et vers les logements, l'accompagnement simple, aussi l'accompagnement social et la sensibilisation à l'entretien des logements. Habitat et Humanisme poursuit ses actions en gestion locative dans le département dans les maisons relais, les résidences intergénérationnelles. Habitat et Humanisme sollicite une subvention à hauteur de 4 000 € au titre du volet habitat dans le cadre de son action relative à l'activité d'accompagnement des familles en difficulté dans l'accès et le maintien dans le logement via des locations / sous-locations en logement diffus sur les territoires. Cette sollicitation est identique à celle de 2021. Il est demandé au Conseil communautaire l'octroi de cette subvention de 4 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit d'un dossier assez récurrent, classique, concernant une belle association. Il n'y a pas d'opposition, je suppose. La délibération est adoptée. Je vous remercie.



*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2022

M. Boreggio, nous passons au rapport suivant.

#### **45 - Mission Locale du Pays d'Evreux - Subvention de fonctionnement 2022**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit de la Mission locale du Pays d'Evreux, pour une subvention de fonctionnement qui doit lui être attribuée. Je rappelle que cette Mission locale du Pays d'Evreux regroupe 223 communes. Son organisation est structurée avec des antennes. Trois antennes existent : l'un à Conches, une autre à Saint-André-de-l'Eure, une à Verneuil-sur-Avre. Je vous ferai grâce de toutes les missions de cette Mission locale du Pays d'Evreux. Pour faire fonctionner cette mission locale, il nous est demandé d'octroyer une subvention de 111 877 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vous informe que M. Derrar ne prend pas part au vote pour cette délibération. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale du Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

Pour le dossier suivant, la parole est à M. Derrar.

#### **46 - Ateliers et Chantiers d'Insertion ABRI-ADS-CICERONE - Subventions de Fonctionnement 2022**

**M. Mohamed DERRAR**

Cette délibération est habituelle. Elle revient tous les ans et concerne la subvention de fonctionnement pour nos partenaires en insertion, à savoir l'ABRI, ADS et CICERONE. Il y a un petit changement sur la ventilation de cette subvention. On avait annoncé cette évolution lors de l'exercice précédent pour un souci d'équité. Il vous est proposé en fait de verser cette subvention à la hauteur présentée, soit une somme socle de 5 000 € par structure, le reste dépendrait du nombre de salariés concernés résidant sur le territoire d'EPN et le nombre de sorties positives pour les personnes accompagnées.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous continuons, M. Derrar.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** d'attribuer une subvention socle de :

- 5 000 € à l'association ABRI,
- 5 000 € à l'association ADS,
- 5 000 € à l'association CICERONE

**DECIDE** d'attribuer une **subvention variable** en fonction du **nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN** et le **nombre de sorties positives** en CDD, CDDI ou entrée en formation (cf. tableau ci-dessous)

	<b>Subvention socle</b>	<b>Nbre de salariés EPN</b>	<b>Nbre de Sorties positives</b>
0 - 25%	5 000 €	500 €	500 €
26 – 50 %	5 000 €	1 000 €	1 000 €
> 50%	5 000 €	2 000 €	1 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association

#### **47 - Plateforme mobilité - Opérateurs mobilité : MJC - IFAIR - CICERONE - EDUCATION ET FORMATION - WIMOOV - Subventions de fonctionnement 2022**

**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit du renouvellement de la subvention de fonctionnement pour 5 acteurs, opérateurs mobilité : MJC, IFAIR, CICERONE, Education et Formation et WIMOOV avec qui on avait une convention signée en 2013. Le souhait était qu'elle devienne le guichet unique de cette thématique.

Une évolution est apportée aujourd'hui dans le mode de fonctionnement, pour plusieurs raisons, notamment la nécessité d'aller chercher des fonds européens sur cette thématique pour cette structure. Il vous est donc proposé une ventilation différente, mais avec un maintien des relations avec les opérateurs existants et historiques. Vous avez dans le tableau joint à la délibération les sommes proposées à ces différents opérateurs. L'enveloppe globale est de 130 000 €. Elle a été votée lors de la création de cette plateforme.

Il est proposé d'accorder 4 500 € à Education et Formation, 13 000 € à CICERONE, 5 000 € à IFAIR, 42 500 € à la MJC pour Permis pour l'avenir, et 65 000 € à WIMOOV, soit un total de 130 000 €, l'enveloppe totale dédiée à cette action.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. M. Derrar, vous continuez en abordant la création d'un troisième espace France services dans notre agglomération, après le BUS 56 et France services à la Madeleine. Cette fois, l'espace est créé à Saint-André-de-l'Eure pour permettre enfin le retour des services publics dans les territoires qu'ils avaient abandonnés.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une subvention de :

- 5 000 € à l'association IFAIR
- 42 500 € à la MJC
- 13 000 € à l'association CICERONE,
- 4 500 € à l'association Education et Formation
- 65 000 € à l'association WIMOOV

*et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité*

**48 - Projet de création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure**

**M. Mohamed DERRAR**

Vous avez tout dit, M. le Président. Après la Madeleine et la labellisation du bus 56, nous proposons de doter Saint-André-de-l'Eure d'une maison de services en lieu et place du local du Trésor public qui se trouvait à Saint-André-de-l'Eure. Ces locaux sont mis à la disposition par la Ville de Saint-André-de-l'Eure. Il restera à créer ce lieu avec les moyens qui vont avec.

**M. Guy LEFRAND**

Merci à la commune de Saint-André-de-l'Eure, très accompagnante pour développer ce pôle secondaire de l'agglomération.

**M. Mohamed DERRAR**

Toujours avec le financement de l'Etat, à hauteur de 30 000 € pour un poste, et 15 500 € qui resteront à la charge de l'agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

M. Perrin a demandé la parole.

**M. Marc PERRIN**

Oui, M. le Président. J'ai juste une question au sujet de cette délibération. Le bus 56, avec la création du service France services, a rendu énormément des services aux habitants. Aujourd'hui, ce bus est en panne. Est-ce que vous envisagez de le remplacer par un camping-car qui pourrait avoir la même fonction ?

**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit d'un bus remisé et qui commence à fatiguer, pas parce qu'il est beaucoup utilisé bizarrement, mais parce qu'il ne l'est pas assez. La réflexion est en cours au sujet de son remplacement, pas forcément par un bus. Nous aborderons sans doute de sujet dans peu de temps.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour cette précision. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. M. Nogarède ? Ce n'est pas encore à vous. Je continue avec M. Derrar.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** la création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de labellisation ainsi que la convention d'occupation des locaux, propriétés de la Mairie de Saint André de l'Eure et les conventions, contrats et avenants éventuels à intervenir.

## 49 - Contrat de ville - Programmation 2022 – 2ème phase – Subventions aux associations

### **M. Mohamed DERRAR**

J'ai le plaisir de vous présenter la délibération concernant la programmation de subventions en direction de 7 actions dans le cadre de la deuxième phase de l'exercice. Pour gagner du temps, je ne parlerai pas de toutes les actions. Par contre, je vais vous présenter les structures pour lesquelles on vous fait une proposition :

- la MJC – centre social dans le cadre de la boutique test solidaire ;
- la MJC – centre social pour un été à Navarre ;
- la Fédération des associations d'Evreux pour la programmation de projections populaires, conférences, débats, avec l'intervention d'auteurs, journalistes, réalisateurs, etc. ;
- la Fédération des associations d'Evreux ;
- Principe Actif que vous connaissez toutes et tous, pour des actions d'animation, des ateliers radio dans les quartiers ;
- Ligue pour un sourire, pour l'animation quartier, Festishow sur la promenade de Kashira ;
- Planet Communication. Il s'agit d'une structure avec des actions autour des arts populaires ;
- Association des jeunes de la Madeleine qui a des actions d'initiation en musique classique ;
- et puis la MJC dans le cadre du projet Musicobus.

Vous avez les sommes qui leur sont allouées.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions aux associations pour un montant total proposé de 42 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels*

M. Nogarède, vous en rêvez. Je vous cède la parole.

## 50 - Syndicat d'alimentation en eau potable de la Paquetterie - Proposition d'adhésion d'EPN pour la commune de Muzy

### **M. Alain NOGAREDE**

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Le syndicat de la Paquetterie gère déjà pour EPN l'eau potable en ce qui concerne 6 communes : Marcilly, Saint-Laurent-des-Bois, Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre, Illiers l'Evêque, Courdemanche.

Considérant que Muzy est enclavée par le syndicat de la Paquetterie, et en accord avec Mme le Maire, nous avons rencontré le syndicat de la Paquetterie, qui est d'accord pour fournir de l'eau potable à Muzy. Tout le monde est d'accord sur le principe. Par contre, nous devons adhérer pour cette commune au syndicat de la Paquetterie. Pour faire court, on vous demande votre accord pour qu'on adhère au syndicat de la Paquetterie pour Muzy, cela à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sachant que tout sera fait au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le syndicat de la Paquetterie fournira de l'eau à Muzy au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette délibération n'a pas d'incidence financière pour ce qui nous concerne. Le syndicat de la Paquetterie a besoin de faire quelques travaux pour se raccorder à Muzy. Nous avons de très bonnes relations avec lui. Nous l'avons visité avec les services. Il s'agit d'un bel outil.

### **M. Guy LEFRAND**

Cela permettra-t-il de faire baisser le prix de l'eau à Muzy ?

### **M. Alain NOGAREDE**

Un peu.

### **M. Guy LEFRAND**

Très bien. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Je vous remercie. Nous passons au dossier suivant, un dossier important.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DEMANDE** au SAE de la Paquetterie l'extension de son adhésion pour la commune de Muzy, dans les statuts du SAEP prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec prise d'effet différée pour Muzy au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document relatif à cette adhésion.*

## 51 - Rétrocession des ouvrages du système d'assainissement des lotissements créés sur les communes zonées en assainissement non collectif

### **M. Alain NOGAREDE**

Certains parmi vous nous ont demandé de prendre en charge au niveau d'EPN les microstations qui existent actuellement. Cela nous gêne un peu. Pourquoi ?

Cela nous gêne pour deux raisons. Reprendre des microstations aurait un coût important pour EPN. Deuxièmement, nous avons le sentiment d'une mesure injuste, dans la mesure où ces microstations sont implantées dans des zones où l'assainissement est non collectif. Donc, des habitants qui se trouvent à côté de ces microstations ont payé pour bénéficier d'un assainissement individuel non collectif. Or si on reprend à notre compte à EPN ces microstations, les habitants, presque voisins, auront un sentiment d'injustice. Je vous ai parlé du coût. Si on reprenait les 10 microstations, nous devrions augmenter les tarifs d'au moins 5 %. Nous n'avons pas l'intention de procéder à cette hausse de 5 % pour reprendre ces microstations. La conclusion serait de dire que vous avez réalisé ces microstations. C'est un peu tout le monde qui les a faites. Un promoteur privé a fait une microstation en disant que cela coûtera moins cher aux habitants. Et maintenant il demande à faire des travaux. Ce que je vous propose est de ne pas aller vers la cession de ces microstations. Nous les laissons à qui elles sont, sauf dérogation exceptionnelle, en cas de problèmes de santé pour les habitants. Je ne sais pas si j'ai été suffisamment clair. Nous sommes mis un peu devant le fait accompli aussi.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez été très clair, M. le Vice-président. Ce débat est important. C'est pourquoi nous allons nous arrêter quelques secondes sur cette délibération. Certains d'entre vous nous ont interpellés pour nous demander de récupérer ces microstations. Les arguments de M. Alain Nogarede sont bons. D'abord, il est difficile juridiquement de faire de l'assainissement collectif dans des communes qui sont en non-collectif. Ensuite cette récupération entraînerait des difficultés financières. C'est pour cela que nous vous proposons ce soir de ne pas reprendre à notre compte les microstations. Cela peut faire débat. Mais après avoir étudié en profondeur le dossier, sur le plan juridique et sur un plan financier, il serait pour nous très dangereux de mettre le bras dans cet engrenage, si j'ose dire.

**Mme Rosine COULONG**

Des communes ont des microstations mais sont encore zonées collectif. Le zonage n'a jamais été retiré. Des communes ont un zonage collectif avec des microstations et un assainissement non-collectif qui n'a pas été étendu à toute la commune. Comme vont faire les microstations avec 25 ou 30 maisons d'un coup ?

**M. Alain NOGAREDE**

Si le zonage est collectif, il convient de regarder ce que nous pouvons faire avec la commune. Je ne parle pas de rétrocession, mais de l'assainissement pour votre commune.

**M. Guy NOGAREDE**

L'idée n'est pas de reprendre les microstations, mais plutôt de développer l'assainissement collectif. On ne pas les reprendre à certains endroits et pas dans d'autres. Cela créerait une vraie injustice.

**Mme Rosine COULONG**

En fait, les communes n'ont plus la compétence assainissement collectif ou non-collectif. C'est cela que je n'arrive pas à comprendre.

**M. Alain NOGAREDE**

L'Agence de l'eau nous demande actuellement de faire un schéma directeur pour l'assainissement pour tout le Sud ; un petit schéma qui nous coûte, 1,5 M€. L'Agence de l'eau que j'aime bien, par ailleurs, va nous supprimer la prime pour épuration, 535 000 € en 2024. Cette somme est importante.

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Ces microstations font partie du lotissement.

**M. Alain NOGAREDE**

Bien souvent, oui.

**M. Hervé GILLES**

Il s'agit de ce qu'on appelle la gestion de copropriétés à plat. L'entretien est assuré par chaque copropriétaire, occupant. Ce que vous proposez est éventuellement de reprendre la compétence d'entretien.

**M. Guy LEFRAND**

Non.

**M. Alain NOGAREDE**

Je me suis mal expliqué ou tu as mal compris.

**M. Guy LEFRAND**

Il est proposé de ne pas reprendre la compétence. Les microstations sont toutes vieillissantes puisqu'elles ont toutes été construites au dernier moment. Les reprendre nous coûterait une fortune.

**M. Hervé GILLES**

Ça rentre dans le SCOT.

**M. Alain NOGAREDE**

Non.

**M. Hervé GILLES**

Quand ces copropriétaires demandent un prélèvement pour contrôle, demandent-ils à l'Agglomération ?

**M. Alain NOGAREDE**

Ils ne nous demandent pas souvent. Non.

**M. Hervé GILLES**

Ils paient l'eau à l'Agglomération et quand il y a un contrôle de la qualité de l'assainissement, ils demandent ce contrôle à l'Agglomération.

**M. Alain NOGAREDE**

Non.

**M. Hervé GILLES**

Pas mal de mes habitants font appel à l'Agglomération.

**M. Alain NOGAREDE**

Au SPANC.

**M. Hervé GILLES**

Nous sommes là sur des microstations.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est ni l'assainissement collectif de l'agglomération, ni l'assainissement non-collectif. Il s'agit d'assainissement collectif privé. Est-ce bon ? C'est un sujet compliqué. Nous y avons passé beaucoup de temps. Les services ont beaucoup travaillé. Nous avons beaucoup échangé en Bureau sur ce sujet. Mais aujourd'hui la solution raisonnable est de ne pas prendre cette compétence. Sinon, nous ne pourrions plus assurer l'assainissement non-collectif et collectif. Cela nous coûterait tout notre budget assainissement.

**M. Hervé GILLES**

Je n'ai pas fini. Les Maires qui ont exprimé cette demande se sont fondés sur quoi ? On pourrait peut-être les entendre s'ils sont dans la salle.

**M. Alain NOGAREDE**

Plusieurs ont demandé. Il peut s'agir du Maire, du syndic. Nous avons reçu 10 demandes. Je pourrai vous fournir la liste si vous voulez. Tout simplement, ils veulent nous refiler le bébé.

**M. Guy LEFRAND**

Ils veulent qu'on paie tout.

**M. Alain NOGAREDE**

Ce n'est pas compliqué.

**M. Guy LEFRAND**

Il est facile de comprendre pourquoi ils veulent nous refiler le bébé.

**M. Alain NOGAREDE**

Le bébé est là. Ils veulent quelqu'un pour l'adopter.

**M. Guy LEFRAND**

C'est joliment dit. Je donne la parole à Xavier Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Je souhaite juste vous dire que le CAUE organise au mois de septembre une formation sur toutes ces questions d'assainissement non-collectif, sur les nouvelles filières, les nouvelles techniques. Elle peut être intéressante pour toutes les communes qui sont concernées. Elle aura lieu au mois de septembre. Je n'ai pas la date en tête. Soyez attentifs à l'invitation qui vous sera transmise. L'Agglomération paie ce genre de formation pour le compte des élus. Nous en avons eu une cette semaine sur la densité. J'ai regretté que peu de collègues y aient assisté, car ce sujet est vraiment d'actualité.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour cette information. On pourra faire passer les dates précises. Je vais mettre aux voix. Qui est d'accord pour ne pas reprendre les microstations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous continuons avec la mise à jour du cahier des charges.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession au domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des eaux traitées) créés dans les communes zonées en assainissement non collectif, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général ; **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession dans le domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des*



eaux traitées) créés dans les communes zonées en assainissement collectif tant que le réseau communautaire n'est pas réalisé, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général et **DECIDE** l'intégration de ces motivations et dispositions dans le cahier des charges relatif à la rétrocession des réseaux des lotissements.

---

## **52 - Rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie - Mise à jour du Cahier des charges**

**M. Alain NOGAREDE**

Autant pour le précédent dossier, on ne voulait pas. Autant, on est d'accord pour des rétrocessions quand tout a été fait dans les normes, comme pour les routes. On remet en forme le cahier des charges, car il date de 2004. Il remonte à 18 ans. Nous avons rajeuni le document. Toutefois, sachez que nous sommes favorables à ces rétrocessions quand elles ont lieu dans les normes. Lors de la mise à jour du cahier des charges, nous avons évoqué notre accord pour accepter de nouveaux produits qui sont apparus, tels que le polypropylène. Il n'était pas accepté auparavant pour un assainissement. C'est comme pour les voiries. Si tout est fait dans les normes, EPN accepte toutes ces rétrocessions. Je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Cela ne fait pas débat. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la mise à jour du cahier des charges « Rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie »

Je passe la parole à M. Alory.

---

## **53 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2022**

**M. Christophe ALORY**

Merci M. le Président. Chers collègues, bonsoir. Ce soir, je vous propose une première délibération concernant les subventions d'investissement 2022 du SMABI. Après délibération le 10 mars, le syndicat a adopté son budget primitif et ce budget prévoit un ensemble d'opérations d'investissement dans le cadre de la compétence GEMAPI. Un certain nombre de ces opérations auront lieu sur notre territoire, comme une étude de restauration de la continuité écologique au vannage des anneaux à Navarre à Evreux, un projet de travaux à Gravigny, l'actualisation de l'étude de dangers du système d'endiguement à Navarre à Evreux, et l'acquisition à Normanville d'une belle parcelle, de 8 hectares de mémoire, pour réaliser un gros projet qui verra le jour dans 2 ou 3 ans.

Tous ces investissements représentent un coût. Le budget s'élève à 860 000 € environ, finançable en partie par l'Agence de l'eau et le Département. Si on retire l'ensemble des aides, il reste à la charge du SMABI 187 320 €. Conformément à la clé de répartition du syndicat, la participation d'EPN s'élève donc à 93 660 €. Je vous demande donc d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents pour faire le versement de cette subvention.

**M. Guy LEFRAND**

Tout ceci va s'accélérer dans les années qui viennent. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 93 660 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2022 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

---

## **54 - Voies vertes Véloroute n°2702 et N°41 - Convention de gestion et d'entretien EPN/CD 27**

**M. Christophe ALORY**

Il s'agit là d'une convention concernant les véloroutes. Cette convention lie le Département et EPN, elle porte sur la gestion de deux voies vertes, une première entre Evreux et Pont-Authou et une entre Poses et Saint-Georges-Motel. EPN doit signer cette convention pour cadrer les compétences et les répartitions entre les collectivités pour l'entretien, la gestion des voies vertes, sachant que cette convention est établie pour une durée de 20 ans et est en test sur le terrain depuis presque 3 ans. Que ce soit du côté du Conseil départemental ou d'EPN, elle est appliquée, et tout se passe très bien.

Vous avez dans la convention un tableau qui définit en fonction de plusieurs domaines ce que fera le Département ou l'EPCI, au niveau de la couche de roulement, de tout ce qui concerne les végétaux, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, le mobilier et tout ce qui est signalisation, axiale ou horizontale.

Je vous propose d'autoriser M. le Président à signer cette convention, déjà appliquée sur le terrain.

**M. GUY LEFRAND**

Pas de souci pour ce sujet. Je vous remercie. Nous continuons.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions de gestion et d'entretien des deux voies vertes départementales situées sur le territoire d'EPN et tous documents éventuels à intervenir*

### **55 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Convention d'application EPN/CENN**

**M. Christophe ALORY**

Je serai très rapide. Il y a deux petites opérations. Je les fais passer tous les ans. Pour la première, le Conservatoire d'espaces naturels sollicite l'Agglomération pour faire des actions de génie écologique pour limiter, voire éradiquer les espèces envahissantes. Pour ceci, il nous est demandé une subvention de 900 €. Nous avons payé la même somme l'an dernier.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie. Nous arrivons à un programme que vous aimez beaucoup. Il s'agit du programme de restauration des mares.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application proposée par le CENN (Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie) pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 900 € TTC au CENN*

### **56 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux – Modification**

**M. Christophe ALORY**

Je serai encore plus rapide que pour le précédent rapport. Il s'agit simplement d'autoriser M. le Président à signer les conventions entre EPN et les villages où on souhaite restaurer des mares et à faire les demandes de subventions. La répartition financière est toujours la même : le projet est subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau et à 20 % par les villages.

**M. Guy LEFRAND**

Michel ?

**M. Michel DULONDEL**

Je souhaite juste dire que le programme réalisé est merveilleux. Deux projets sur trois ont été faits dans mon village. J'attends la réalisation du troisième.

**M. Guy LEFRAND**

Justement, nous allons commencer par ceux qui n'ont rien eu.

**M. Christophe ALORY**

Oui, nous allons commencer à travailler avec les villages qui n'ont rien eu. Ceci est tout à fait normal.

**M. Guy LEFRAND**

C'est soit le yoga, soit la mare. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions du « programme Mares » avec les communes membres d'EPN et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **DEPOSER** des dossiers de demande de subventions au titre « programme Mares » pour la restauration du réseau de mares d'Evreux Portes de Normandie auprès des financeurs institutionnels (AESN, CD27, etc.) en 2022 et pour chaque année*

Je passe la parole à Sylvain Boreggio pour deux ou trois sujets.

### **57 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs 2022-2023**

**M. Sylvain BOREGGIO**

La première délibération concerne le Conservatoire à rayonnement départemental. Comme chaque année à cette période, nous sommes amenés à revoir les tarifs de la rentrée prochaine. Nous avons demandé aux services de travailler sur une base d'augmentation autour de 2 %.

Mais lorsque la présentation a eu lieu au Bureau, pour tenir compte de la situation économique et des crises que nous traversons actuellement et notamment d'une inflation qui va probablement se situer en fin d'année entre 5 et 6 %, il a été décidé de proposer une augmentation des tarifs de 5 %. Je vais vous donner quelques éléments au sujet de ce conservatoire. Vous méritez aussi de comprendre la situation.

Aujourd'hui, 704 élèves fréquentent ce conservatoire. 89 % d'entre eux viennent du territoire d'EPN. Ce taux est important. 98 ou 99 % des élèves viennent du département. Leur âge moyen se situe entre 5 et 23 ans. Il s'agit plutôt d'étudiants qui bénéficient de tarifs préférentiels. Il faut savoir que le coût moyen d'une inscription d'un élève est de 149 €. Retenez ce chiffre. Le coût de fonctionnement du conservatoire est de 2 273 923 €. Certes, nous avons quelques inscriptions, pour un montant de 237 000 €. Le reste à charge pour l'Agglomération dépasse les 2 M€. Au regard de ce qui est demandé, le coût de fonctionnement de ce conservatoire est de plus de 2 800 €/ par élève. Même si la hausse de 5 % des tarifs de ce conservatoire paraît importante, ils restent quand même très abordables et la charge demeure très importante pour EPN. Sans vouloir faire de mauvaises comparaisons, j'ai la chance d'avoir sur ma commune une école de musique. Elle n'a pas la prétention d'être un conservatoire. Une centaine d'élèves la fréquente à ce jour. Les tarifs moyens d'inscription d'un élève dans cette école de musique sont deux fois et demie plus élevés que pour le conservatoire en moyenne. Je souhaitais juste faire ce rapprochement.

**M. Guy LEFRAND**

S'il y a un seul chiffre à retenir, c'est celui du coût d'un élève de 2 800 €, à comparer au prix d'inscription de 149 € en moyenne. C'est le contribuable qui paie la différence. Cette hausse de 5 % ne me semble pas totalement démesurée. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. M. Dulondel veut nous parler de son école de musique.

**M. Michel DULONDEL**

Je souhaite juste dire que la 5<sup>ème</sup> commission a opté pour une hausse de 2 %.

**M. Guy LEFRAND**

C'est le Bureau qui a refusé cette hausse de 2 %.

**M. Michel DULONDEL**

D'accord.

**M. Guy LEFRAND**

C'est pour cela qu'on vous a proposé 5 %. On passe au dossier suivant. La Ville d'Evreux va donner des sous pour les piscines.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ REVALORISE de 5% les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Evreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022*

## **58 - Passeport Temps Libre Piscines - Convention EPN/Ville d'Evreux**

**M. Sylvain BOREGGIO**

La Ville d'Evreux fait un geste important envers les familles ébroïciennes à faibles ressources en leur permettant de participer à des cours de natation collectifs. Pour cela, elle va participer aux frais d'inscription de cette activité. Une convention sera signée avec EPN pour reverser à EPN l'aide apportée aux familles en difficulté. L'enveloppe est prévue à hauteur de 30 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Ceci a été voté hier en Conseil municipal. Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention à passer avec la ville d'Evreux et les éventuels avenants à intervenir.*

Nous abordons maintenant deux dossiers sur les ressources humaines.

## **59 - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Conseils citoyens - Création d'un poste contractuel**

**M. Guy LEFRAND**

C'est l'occasion de vous présenter une nouvelle arrivée dans notre agglomération. Mme Diehl est notre nouvelle DGA ressources. Elle est la directrice générale adjointe chargée de piloter à la fois les ressources humaines, les finances et l'informatique, toutes les choses les plus complexes. Mme Diehl a cette habitude, elle a eu cette fonction dans plusieurs collectivités et je suis heureux en votre nom de lui souhaiter une belle arrivée dans notre belle agglomération. Vous avez vu comme cela se passe bien ici.

La délibération suivante appelle donc la création d'un poste de contractuel sur trois ans. Vous savez que nous sommes obligés de passer maintenant en délibération du Conseil communautaire les postes de contractuels de plus d'un an. Ici, il s'agit de valider pour trois ans le poste d'un agent qui est chez nous depuis longtemps, qui est chargé de mission sur la gestion urbaine et sociale de proximité.

Cet agent a fait ses preuves et nous souhaitons l'accompagner en lui permettant de rester au moins trois ans chez nous, l'objectif étant que passé les trois ans, nous pouvons ensuite proposer un CDI à la personne lorsqu'elle donne entière satisfaction. Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article L. 332-8) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

---

## 60 - RIFSEEP - Modalités de mise en œuvre

### **M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant est un dossier qui ne fera peut-être pas beaucoup débat, mais est majeur. Il concerne le RIFSEEP, soit le régime indemnitaire pour nos agents. Nous l'avons voté hier en Conseil municipal. Nous menons ce travail depuis plus de quatre ans maintenant avec les ressources humaines et avec les organisations syndicales pour homogénéiser les indemnités de nos agents au-delà de leurs salaires de base. Il existe désormais deux indemnités, l'IFSE et le CIA. Le travail a été mené par les ressources humaines pour homogénéiser les indemnités et permettre à chacun, lorsqu'il a le même poste, le même métier, le même service, d'avoir la même rémunération. Il s'agit également de favoriser la prime au mérite pour les agents les plus performants ou ceux qui sont les plus présents. Ce travail a été complexe, il a fallu reprendre chaque métier, chaque poste, pour chaque agent et redéfinir son rôle. C'est pourquoi le travail a été très long. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés dans ce que nous avons voté et fait voter aux organisations syndicales, à faire en sorte qu'aucun des agents ne perde et que 50 % d'entre eux gagnent un peu plus, voire beaucoup plus en fonction de son travail, de son poste, de son métier. C'est environ 1 M€ que la Ville et l'Agglomération mettent sur la table pour accompagner nos agents. L'objectif est que les agents ne perdent pas, mais au contraire gagnent en rémunération. Beaucoup de nos agents gagnent le SMIC ou juste au-dessus du SMIC. C'est aussi une manière de les accompagner dans cette période particulièrement difficile. Je précise par ailleurs que lors du CT de la semaine dernière, les organisations syndicales ont voté favorablement ce RIFSEEP. Deux ont voté pour, une s'est abstenue. Aucune organisation syndicale ne s'est opposée à ce RIFSEEP. Il sera donc mis en place à la fin de l'année si vous en êtes d'accord. Il n'y a pas de question. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie pour nos agents.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les modalités du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ; **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté ; **CONFIRME** que le principe de versement de l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires reste inchangé (délibération du 4 mars 2013) ; **PRECISE** que les modalités d'attribution des primes et indemnités liées à des sujétions professionnelles (indemnités forfaitaires, travail dimanche et jours fériés, travail de nuit...) et cumulables avec le RIFSEEP restent inchangés ; **CONFIRME** que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de l'établissement et inscrits chaque année au budget ; **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la part IFSE et au 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour la part CIA et **PRECISE** que les dispositions la délibération n°46 du 7 février 2017 continuent de s'appliquer en ce qui concerne uniquement les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP



Pour le dossier suivant, je donne la parole à M. Boreggio. On attaque les finances. J'ai une pensée pour notre ami Bruno.

---

## 61 - Compte de gestion 2021

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Si vous me le permettez, mes chers collègues, je vous ferai grâce de la lecture de tous les chiffres de ce compte de gestion. Je souhaite juste vous rappeler que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public, visés et certifiés conformes n'appellent ni observation, ni réserve. Ils sont totalement identiques au centime près.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Le compte de gestion est juste la validation par le comptable public de notre compte administratif. En général, il n'appelle pas de débats. Il n'y a pas de remarque. Je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.*

Je vais maintenant me retirer puisque le vote du compte administratif doit se faire hors la présence du président. Je vais boire un verre et vous laisse travailler.

*[M. Guy LEFRAND quitte la salle des délibérations.]*

---

## 62 - Compte administratif 2021

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Personne n'accompagne le Président, s'il vous plaît. Nous essayons, comme chaque année, de vous faire une petite présentation synthétique du compte administratif, un peu plus ludique et moins rébarbative qu'une lecture précise de tous les chiffres. De toute façon, le compte administratif est un document disponible. Vous pouvez en disposer bien entendu. Il n'y a aucun problème.

Pour ce compte administratif 2021, nous allons voir les principaux résultats. Pour le budget principal, le résultat cumulé au 31 décembre 2021 avec les restes à réaliser inclus, nous arrivons à 13 905 999,42 €.

Pour le budget eau, nous obtenons 1 991 792,39 €. Le budget Assainissement est de 2 083 589,77 €, le budget Mobilités durables de 300 212,03 €, le budget de la ZAC du Long Buisson 1 de - 3 644 709,05 €, le budget du Long Buisson 2 de - 2 211 600,82 €, le budget des Surettes de - 2 108 355,57 €, le budget Vallon fleuri de - 3 020 828,91 € et enfin le budget Long Buisson 3 de - 6 827 902,41 €. Les quelques délibérations que nous avons pu passer sur les ZAC sont loin d'atténuer les déficits de ces budgets de zones d'activités.

Concernant le résultat cumulé sur l'exercice 2021, le total de fonctionnement se situe à 16 161 952,36 €, le total investissement à - 16 014 879,49 €, ce qui vous donne un total cumulé de + 147 072,87 €.

Nous allons nous attarder un peu sur la dette consolidée d'EPN. Il est important de dire qu'à ce jour, et c'est écrit en rouge, enfin notre dette est saine à 100 %. Ça y est, nous avons réussi à sortir de ces emprunts toxiques. Nous n'avons plus de problème à ce niveau. Aujourd'hui, la dette globale d'EPN s'élève à 190 009 391 €. Elle était, à la même date, un an auparavant, à 186 407 596 €. Son taux moyen s'élève à 1,78 %, contre 1,96 % auparavant. Sa durée de vie moyenne est de 8 ans et 9 mois, elle était auparavant de 7 ans et 8 mois. Ce petit glissement s'explique aussi par la reprise de ce qu'il restait en emprunt toxique. Quand il y a reprise de dette, on perd un peu en durée de remboursement.

Comment cette dette est-elle répartie par prêteurs ? Le plus important, avec 26,6 %, est la Société de financement local, la SFIL, qui prête essentiellement aux collectivités. On retrouve ensuite la Société générale, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, les autres sont moins importants.

Voilà pour ce compte administratif dans les grandes lignes. Avant d'arriver à l'affectation des résultats, nous devons nous prononcer sur ce compte administratif. Y a-t-il des questions ? Guillaume.

### **M. Guillaume ROUGER**

Je souhaite dire quelques mots très rapidement, car tout le monde a envie de sortir boire un verre. Tout d'abord, je souhaite remercier les services qui ont préparé les documents de grande qualité. L'exercice doit être un peu délicat, notamment concernant l'exercice de synthèse que vous présentez dans le rapport, la présentation des tendances.



Tout, finalement, est résumé dans une phrase timidement positive au bas de la page 6 de votre rapport, juste sous le tableau des indicateurs financiers. Vous dites qu' « on constate une progression de l'autofinancement brut de 2,5 M€ depuis 2017 ». On imagine très bien comment les services ont dû se gratter la tête pour tenter de trouver une tendance positive et malgré cela, cette phrase, sous le tableau, qui présente quand même l'ensemble des indicateurs financiers qui se dégrade, révèle quand même par ses silences.

Au-dessus, on voit que la dette a plus que doublé depuis 2017 dans le budget principal, elle atteint près de 117 M€. Vous avez évoqué le montant de 190 M€ en vision consolidée. Nous avons un autofinancement brut de près de 7,8 M€, qui nous permet tout juste de couvrir nos échéances en remboursement de capital, un autofinancement net réduit comme peau de chagrin à 385 000 €, autant dire rien du tout pour une collectivité de notre taille. Nous sommes en équilibre sur une crête. Sous nos pieds, nous avons une montagne de dettes et à la merci du moindre coût.

Nous avons eu l'occasion d'aborder ces difficultés et leurs conséquences en commission. Je remercie M. Boreggio pour les échanges. Nous les avons abordés partiellement, en effleurant les sujets, mais tout de même avec un discours de vérité, notamment sur les décalages de projets, les bilans de ZAC qui sont tous très déficitaires, et qui devront être épongés par le budget principal. J'imagine que cette situation plus que tendue de nos finances donne lieu à des discussions en Conférence des Maires. Je l'espère en tout cas. Car nous avons voté un programme d'investissements de près de 60 M€ en début de mandat (centre aquatique, déménagement du Conservatoire, réaménagement du pôle Gare, développement du Long Buisson 3, etc.). Qu'en est-il aujourd'hui ? Il y a deux ans, nous avons questionné le Président sur la faisabilité et le coût du projet de déménagement du Conservatoire. Rappelez-vous, mes chers collègues, comment avait été balayée d'un revers de main notre alerte sur le coût faramineux au m<sup>2</sup>, comparé à d'autres projets de même taille réalisés par d'autres collectivités.

Il y a deux ans, nous avons demandé que le projet de piscine puisse être mené avec rigueur car il répondait à un besoin urgent de notre territoire en termes d'infrastructures communautaires. Rigueur que nous demandions tant sur sa programmation technique que sur sa mise en œuvre administrative et notamment sur la phase d'appel d'offres. Il y a un an et demi, au sein de cette assemblée, nous avons obtenu des garanties sur le caractère prioritaire du projet de gare, qui nous semble un enjeu absolument crucial pour notre attractivité pour les décennies à venir. Et nous constatons aujourd'hui que les difficultés s'amoncellent, que les projets prennent du retard, que les travaux du Conservatoire sont reportés *sine die*, que la phase d'appel d'offres du centre aquatique a été plus que problématique, et j'emploie des mots sympathiques, que les coûts s'accroissent et qu'aucune information précise n'est donnée sur le devenir de ces projets, notamment pour notre gare.

Seront-ils réalisés durant le mandat comme prévu ? Seront-ils réorientés ? Seront-ils repoussés aux calendes grecques ? Nous avons appris au détour d'un échange en commission qu'un premier PPI avait été préparé, et qu'il était en cours de refonte. Rien d'étonnant compte tenu de notre situation financière. Nous avons eu là une double information. La première information est que le premier PPI existait. Nous ne l'avons pas vu, mais il existe. La seconde est que la décision a été prise de l'amender, le corriger, décaler des travaux dans le temps. Comment ces décisions ont-elles été prises ? Par qui ? Sur quels fondements ? Mystère.

Les élus que nous sommes doivent pouvoir accéder à ces éléments d'information qui sont nécessaires pour éclairer nos décisions et nos votes. Je le redis, il ne s'agit pas d'une lubie d'avoir accès au PPI et à sa vision amendée, juste une demande de bon sens.

Face à la difficulté, choisissons de prendre des décisions concertées, car il va falloir en prendre face à la montagne de dettes et aux échéances de remboursement de capital qui sont devant nous. Cette assemblée est une assemblée responsable, compétente, capable d'affronter les difficultés et d'assumer les choix difficiles. N'ajoutez pas à l'affaiblissement financier un affaiblissement de notre collectif, déjà mis à mal par le manque de transparence et de dialogues. Il est temps de réagir, alors réagissons ensemble. Je vous remercie.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Il y a beaucoup de choses dans vos propos. Déjà nous ne sous-estimons pas la valeur de cette assemblée. Tous les projets ont toujours été présentés ici, notamment ce qui a été proposé lors de la dernière Conférence des Maires. Compte tenu de la situation que vous évoquez et qui nous préoccupe, vous n'êtes pas sans savoir que nous vivons comme la plupart des collectivités sur notre territoire, des coûts de fonctionnement exorbitants et nous devons y faire face. Nous avons prévu, anticipé, cette hausse, mais rien ne présage de l'avenir. Nous avons proposé à la Conférence des Maires de retravailler toutes nos compétences. Pourquoi ? La raison est que pour nous permettre d'avoir une situation financière plus acceptable, nous devons bien sûr veiller à nos investissements et peut-être en effet, comme vous le soulignez, M. Rouger, différer certains projets, mais aussi travailler sur les coûts de fonctionnement.

Ils croissent régulièrement, d'année en année, et deviennent limites. Il faut travailler, réfléchir à des solutions plus acceptables. Ce sera le rôle de la Conférence des Maires, de tous les maires qui voudront bien travailler sur le sujet.

Il est prévu une première réunion de travail sur ces compétences la semaine prochaine. Il y aura plusieurs réunions et nous verrons quelles solutions en sortiront. L'objectif, et vous avez raison, est de sortir d'une situation qui, je l'avoue, est tendue.

Concernant le PPI, il sera probablement revu. Vous dites ne pas avoir eu connaissance du PPI initial. Je vous le donnerai à la rentrée. Nous vous proposerons certainement un nouveau PPI, avec des reports de certains projets. Certains ont été reportés automatiquement. Vous avez parlé du centre aquatique. Le système d'appel d'offres a fait que nous nous sommes retrouvés au tribunal pour avoir retenu une entreprise qui n'avait pas fourni les documents comme il fallait. Nous avons perdu 5 mois. Mais la réalisation du centre aquatique avance, comme vous le verrez en fin de séance. A propos du conservatoire, nous avançons également. D'autres projets arrivent. Mais pour répondre à tous les projets que nous avons engagés, il faudra bien sûr être prudent et peut-être en différer certains. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. Nous y verrons beaucoup plus clair à la rentrée de septembre. Il y a une autre prise de parole. Alain ?

**M. Alain NOGAREDE**

Merci. M. Rouger parle de montagne de dettes et, dans le même temps, des projets de la gare, etc. S'il était cohérent, il aurait dû dire qu'avec cette dette, il faut arrêter les projets et revoir la situation dans trois ans, cinq ans. Il nous demande d'avancer très vite sur les projets alors qu'on croulerait sous les dettes. Je n'ai pas eu cette mauvaise nouvelle ce matin à la radio. Je pourrais en sourire. J'ai entendu que vos collègues de l'Etat ont une dette éternelle de 3 000 Mds €. Cette dette me fait peur. Mais elle est éternelle, donc nous avons le temps pour la payer. Soyons prudents. Tout budget dans le contexte actuel demande beaucoup de prudence. Mais ne répétez pas à chaque fois que nous allons dans le mur, car ce n'est pas possible. Merci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci Alain. M. Rouger souhaite apporter une réponse.

**M. Guillaume ROUGER**

M. Nogarede, excusez-moi, je vais essayer d'être un peu plus subtil. Je n'ai jamais dit que nous allons dans le mur. Ce sont vos propos, et je vous les laisse. Par ailleurs, nous avons tous voté ici 60 M€ d'investissement en début de mandat. Je crois qu'au regard de la situation, et je réexplique mon raisonnement, nous allons être amenés à faire des choix. Pour faire des choix, il faut en discuter, que les éléments soient sur la table. Je pense que dans les 60 M€ d'investissement votés en début de mandat, il existe des projets prioritaires qu'il est nécessaire de faire avancer. Car ces projets répondent aux attentes de nos concitoyens. Il y aura des choix à faire sur le décalage, voir l'annulation de certains projets. Ce que je reproche à l'exécutif aujourd'hui est de ne pas choisir en transparence, en concertation. C'est la seule chose que j'ai dite.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est comme cela que je l'avais compris aussi. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Nous allons passer au vote sur ce compte administratif 2021. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Levez bien les bras. Le compte administratif est approuvé. Merci beaucoup. On peut rappeler le Président pour l'affectation.

*Le Conseil communautaire :*

***☞ DONNE ACTE (moins 8 abstentions) à Monsieur le Président - qui est sorti de la salle et qui n'a participé ni aux débats ni au vote - de la présentation faite du Compte Administratif 2021 ; CONSTATE la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ARRETE les résultats définitifs***

*[M. Guy LEFRAND revient dans la salle des délibérations.]*

**63 - Compte administratif 2021 - Affectation des résultats**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Les transparents vous sont présentés. Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement cumulé est de 10 008 773,71 €. Nous y intégrons le SICOSSE pour 225 195,24 €, soit un total de 10 233 969,65 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 3 797 802,39 € pour le principal, de - 63 256,77 € pour le SICOSSE, soit un total de 3 734 545,62 €.

Les restes à réaliser sont pour le principal de 99 423,32 €. Le total est identique.

Côté investissement corrigé des restes à réaliser, le total est de 3 897 225,71 € pour le principal, de - 63 256,66 € pour le SICOSSE, soit un total de 3 833 968,94 €.

L'affectation sera la suivante : rien au 1068, pour le 002, 10 008 773,71 € pour le principal, 225 195,94 € pour le SICOSSE, soit un total de 10 233 969,65 €.

En affectation au 001 : 3 797 802,39 € pour le principal, - 63 256,77 € pour le SICOSSE, soit un total de 3 734 545,62 €.

Pour les principaux budgets annexes, le résultat de fonctionnement de l'eau est de 334 572,97 €, celui de l'assainissement de 4 258 292,47 €, celui de la mobilité de 136 391,18 €.

Le résultat d'investissement est pour l'eau de - 361 536,35 €, pour l'assainissement de 137 266,29 € et pour la mobilité de - 617 508,42 €. Le solde à réaliser pour l'eau est de 2 018 755,77 €, pour l'assainissement de - 2 311 968,99 € et pour la mobilité de 786 560,01 €.

Ceci donne un total d'investissement + soldes à réaliser de 1 157 219,42 € pour l'eau, de - 2 174 702,70 € pour l'assainissement et de 169 151,59 € pour la mobilité.

L'affectation 1068 est de 2 174 702,70 € pour l'assainissement. L'affectation 002 est de 334 572,97 € pour l'eau, de 2 083 589,77 € pour l'assainissement et de 136 391,18 € pour la mobilité.

Le résultat d'investissement en 001 est de - 361 536,35 € pour l'eau, de 137 266,29 € pour l'assainissement et de - 617 508,42 € pour la mobilité.

Maintenant passons aux principaux budgets de zones. Pour le LB1, LB2, LB3, Les Surettes et le Vallon Fleuri. Le résultat de fonctionnement est de 74 244,16 € pour le LB1, de 156 692,88 € pour le LB2, de 4 657,10 € pour le LB3, de 79 132,13 € pour Les Surettes et de 192 822,96 € pour le Vallon Fleuri.

Les soldes des restes à réaliser sont de - 12 640 € pour LB3, de - 242 051,66 € pour Les Surettes, de - 6 194,91 € pour le Vallon Fleuri. Ceci nous donne un résultat de fonctionnement + soldes des restes à réaliser de 74 244,16 € pour LB1, de 156 692,88 € pour LB2, de - 7 882,90 € pour LB3, de - 162 919,523 € pour Les Surettes, de 186 628,05 € pour le Vallon Fleuri.

Le résultat d'investissement pour ces budgets de zones est de - 3 718 953,21 € pour LB1, de - 2 369 293,70 € pour LB2, de - 6 819 919,51 € pour LB3, de - 1 945 436,04 € pour Les Surettes, de - 3 207 456,96 € pour le Vallon Fleuri.

Il n'y a aucune affectation en 1068. Pour l'affectation 002, les montants sont de 74 244,16 € pour LB1, de 156 692,88 € pour LB2, de 4 657,10 € pour LB3, de 79 132,13 € pour Les Surettes, de 192 822,96 € pour Le Vallon Fleuri.

Les résultats d'investissement en 001 sont de - 3 718 953,21 € pour LB1, de - 2 369 293,70 € pour LB2, de - 6 819 919,51 € pour LB3, de - 1 945 436,04 € pour Les Surettes, de - 3 207 456,96 € pour Le Vallon Fleuri.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre, qui s'abstient ? L'affectation des résultats est votée à l'unanimité. Nous allons passer au budget supplémentaire. Auparavant, je voudrais remercier Sylvain Boreggio qui a su reprendre le travail et les compétences de notre ami Bruno Groizeleau. Il le fait avec beaucoup d'humilité mais aussi avec beaucoup de compétences. Je voulais vraiment le remercier. Il a repris cette délégation avec beaucoup de détermination. Probablement que les Cassandre nous ont expliqué qu'il fallait dépenser beaucoup plus en investissement à condition de se désendetter. Comprenez qui pourra. Ils ne vous ont sans doute pas expliqué comment nous allons gérer le prélèvement de 10 Mds € prévu par le Président de la République sur les collectivités locales, les communes, les agglomérations. Ceci fait que nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude la plus totale. Les résultats des élections législatives font que nous n'avons aucune idée de la manière dont sera votée la loi de finances rectificative, si loi de finance rectificative il y a. Aujourd'hui, bien malin qui pourrait nous dire comment nous pouvons préparer nos budgets 2023. Pour autant, les 74 délibérations inscrites ce soir, les millions d'euros que nous dépensons à bon escient pour nos territoires, nos habitants, nos collectivités sont le reflet d'une agglomération vivante, dynamique, qui a pris son avenir à bras le corps dans une vraie confiance démocratique. Comme vous le savez, quand une délibération pose problème, nous nous arrêtons dessus et nous discutons. Pour le reste, vous nous faites confiance. Vous savez que le Bureau communautaire travaille avec beaucoup de volonté, d'engagement et d'abnégation. C'est l'occasion de remercier à la fois Sylvain Boreggio et le Bureau communautaire et vous aussi, mes chers collègues, pour la confiance que vous nous accordez dans la gestion de cette Agglomération et de son budget. Nous continuerons à gérer sérieusement en dépit des Cassandre cette Agglomération. Nous pouvons passer au budget supplémentaire.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ PROCÉDE à l'affectation du résultat des différents budgets*

## 64 - Budget supplémentaire 2022

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Je veux dire qu'il est difficile de reprendre les finances après Bruno. Il était très compétent dans ce domaine. J'essaie de le faire avec sérieux et je voudrais remercier les services financiers de l'agglomération qui m'accompagnent pour leurs compétences, le travail rigoureux qu'ils fournissent sous la direction d'Aurélié Guyard. Je tiens vraiment à les remercier. Ils font un énorme travail.

### **M. Guy LEFRAND**

Nous avons un budget supplémentaire.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons un budget supplémentaire 2022. Nous allons regarder les recettes de fonctionnement de ce budget supplémentaire. Je suis désolé, c'est peut-être écrit un peu petit. Il y a les commentaires en-dessous. Au chapitre 13 « Atténuation des charges », nous avons au budget supplémentaire + 66 000 €, ce qui donne un BP + BS à 206 000 € et une variation positive de 47,14 %. Ces atténuations de produits complémentaires correspondent au remboursement pour la prime d'inflation de début d'année.

Au chapitre 70, il n'y a pas eu de mouvements. Au chapitre 73 « Impôts et taxes », nous inscrivons - 69 543 €, correspondant aux recettes fiscales, dotations et participations. Elles sont ajustées au montant notifié par les services de l'Etat. Nous ne pouvons que le constater.

Au chapitre 74, c'est la même chose, avec + 98 127 €.

Au chapitre 75, il n'y a pas de mouvement.

Au chapitre 76, les produits financiers voient une hausse de 16 000 € au budget supplémentaire, soit 266 000 € au total et une hausse de 6,40 %. Ceci s'explique par la subvention dont nous avons bénéficié pour le Fonds de soutien concernant la sortie de l'emprunt toxique. Ceci nous donne des recettes pour le BP + BS à 92 014 341 €, soit une hausse de 0,12 %.

Du côté des dépenses, les charges à caractère général au chapitre 11 augmentent de 1 438 548 €, soit un BP + BS à 12 427 300 €, une hausse importante de 13,09 %. Il faut savoir que sur ces 1 438 548 € d'ajustement au chapitre 11, une partie concerne l'énergie, une autre les carburants pour 150 000 €, les frais de formation professionnelle pour 62 000 €. Des tas d'ajustements ont été réalisés sur ce chapitre 11. Ils expliquent cette hausse.

Pour le chapitre 12 « Les charges de personnel », il y a une augmentation de 66 000 €, due uniquement à la prime inflation. On constate plutôt une stabilité sur ce chapitre, avec une évolution de + 0,19 %. Il n'y a rien sur les variations de produits.

Sur les charges de gestion courante, nous avons au budget supplémentaire + 691 750 €, dont 300 000 € pour le SETOM qui a augmenté ses tarifs, 415 000 € correspondant au retrait du budget mobilité. Voilà qui explique une grosse partie de cette somme.

Pour le chapitre 66 « Les charges financières », il y a + 54 324 €, ce qui fait passer le BP + BS à 2 042 324 €. Ces charges financières sont liées d'une part aux nouveaux contrats à taux variables et d'autre part à la reprise des emprunts du SICOSSE.

Enfin, les dotations aux provisions sont au budget supplémentaire à - 11 190 €.

Ceci nous donne en dépenses de fonctionnement en BP + BS un total de 85 072 020 €.

Comme nous le faisons chaque année au budget supplémentaire, nous allons regarder cette fois les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement vont passer de 30 M€ à 33 M€. En effet, il y a encore des choses à faire. Voici quelques exemples de dépenses qui ont été ajoutées au BS 2022 : l'extension d'un hangar atelier à Saint-André-de-l'Eure à hauteur de 170 000 €, permettant de mettre à l'abri notamment les camions des ordures ménagères pour éviter entre autres qu'ils se fassent siphonner leurs réservoirs, les zones d'activité – subvention de 3 M€, cette subvention permettra d'atténuer les déficits de ces zones, une acquisition de bacs à hauteur de 100 000 €. Une grande partie de nos bacs a brûlé à la suite d'un incendie dans un entrepôt.

Nous regardons maintenant le budget supplémentaire en annexe. Pour le budget de l'eau, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 2,5 % entre le BP et le BS, celle des recettes de fonctionnement de + 0,14 %. L'autofinancement brut passe de 3 096 k€ à 3 199 k€, l'autofinancement net passe de 1 001 k€ à 1 104 k€ et le remboursement du capital reste stable à 2 095 k€. L'emprunt d'équilibre, côté investissement, passe de 4 098 000 € à 2 443 000 €, soit une évolution de - 40 %.

Même chose côté assainissement. L'évolution des dépenses entre les budgets est de + 16,3 %, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 0,98 % entre les deux budgets. L'autofinancement brut passe de 3 456 000 € à 4 481 000 €, l'autofinancement net de 405 000 € à 1 431 000 €, et le remboursement du capital est à ce stade de 3 050 000 €. Côté investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 5 781 000 € à 4 768 000 €, soit une évolution négative de - 17,5 %.



**M. Guy LEFRAND**

Tous ces chiffres sont très bons.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Côté mobilités, l'évolution des dépenses de fonctionnement entre les deux budgets est de + 3,7 %. L'évolution des recettes est de + 15,3 %, l'autofinancement brut passe de 1 846 000 € à 2 158 000 €, l'autofinancement net passe de 1 366 000 € à 1 678 000 € et le remboursement du capital reste stable à 480 000 €.

En investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 861 000 € à 253 000 €, soit - 70 %. La subvention d'équilibre, elle, passe de 830 000 € à 1 246 000 € entre les deux budgets. Nous vous représentons ici la synthèse des zones pour le budget supplémentaire 2022. Je vous ferai grâce, si vous le permettez, de la lecture de tous ces chiffres. Il y en a deux pages. Voilà pour ce budget supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Ce budget supplémentaire montre une évolution favorable grâce à la très bonne gestion menée par les services et les élus. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Marc ?

**M. Marc MORILLON**

Bonsoir à tous. Nous avons appris ce matin qu'il y avait une augmentation de 3,5 % de la masse salariale. Il était peut-être trop tôt pour le prévoir. Mais cette hausse n'est pas négligeable.

**M. Guy LEFRAND**

Comme d'habitude, l'Etat nous demande des choses sans nous octroyer de financements. Nous sommes très heureux pour nos agents. Bien évidemment, cette hausse n'a pas été intégrée dans le budget supplémentaire, puisque la nouvelle a eu lieu ce matin. Certains prévoyaient une hausse de 1,5 %, d'autres de 10 %. L'Etat, dans sa grande sagesse, a fixé + 3,5 % en nous laissant maintenant seuls pour gérer la situation. Ce que nous allons faire. Il y aura probablement des décisions modificatives à prévoir. Bien évidemment, les calculs seront faits pour savoir ce que cette annonce nous coûtera. Oui ?

**Mme PARENT-TANGUY**

J'ai une question par rapport au budget supplémentaire de la mobilité. Je suis un peu surprise qu'au chapitre 011 le prix des carburants n'ait pas d'incidence. La formule de révision sera applicable en septembre et elle ne sera pas négligeable.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cela a déjà été pris en compte, estimé, mesuré, comme je l'ai dit en préambule. J'espère que cela a été fait à hauteur de ce que ce coût représentera.

**Mme PARENT-TANGUY**

On ne le voit pas dans le chapitre 11.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cela a été fait dans le budget principal, dans le budget initial.

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons une augmentation dans ce budget supplémentaire : 150 000 € sur les carburants. Il y a aujourd'hui plus de 1 M€ de surcoût par rapport à ce qui avait déjà été anticipé. Il en est de même dans toutes les communes, à Evreux. Cette hausse a été intégrée, dans les dépenses de fonctionnement. Sur le chapitre 11, nous avons 1,5 M€ de plus. Il n'y a pas d'autre remarque, d'observation. Je vais mettre aux voix ce budget supplémentaire. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ADOpte (moins 9 abstentions) le Budget Supplémentaire 2022.***

## **65 - Création et modification d'AP/CP et AE/CP**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Vous avez la liste des nouveaux AP/CP. Souhaitez-vous que je lise tout ? Il n'y a rien de bien nouveau, quelques modifications et créations liées bien sûr à des reports ou avancements de travaux.

**M. Guy LEFRAND**

Quelqu'un a-t-il besoin de précisions ? M. Gilles a demandé la parole.

**M. Hervé GILLES**

Merci M. le Président. Une AP/CP m'interpelle. C'est celle sur la deux fois deux voies. Nous avons eu des réunions avec des présentations récemment. Cette AP/CP est importante. Je voudrais le souligner. La vie économique de notre territoire va se jouer avec cette AP/CP. J'espère que le chiffre prévu n'évoluera pas trop.



**M. Guy LEFRAND**

Aujourd'hui nous sommes parfaitement en phase, dans le temps par rapport à ce qui était prévu. Aujourd'hui, nous sommes en phase de concertation publique, comme vous le savez bien. Nous sommes parfaitement dans le timing prévu. C'est une route nationale, mais l'Etat, dans sa grande bonté, nous autorise à investir 200 M€ pour la remettre en état. Nous remercions humblement les services de l'Etat qui travaillent avec nous pour nous accompagner. Le travail est mené.

Merci surtout à la Région de financer cette mise à deux fois deux voies. Nous sommes parfaitement dans les temps, la concertation se déroule de manière optimale actuellement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le budget est bien de 240 000 €, étalé jusqu'en 2025, soit 60 000 € par an.

**M. Guy LEFRAND**

Selon la convention qui avait été signée, l'Agglomération d'Evreux finançait à hauteur de 60 000 € par an sur 5 ans, sur un coût total de 200 M€ aujourd'hui. On ne s'en sort pas trop mal. Je vais mettre aux voix les modifications d'AP/CP. Qui est contre, qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire

2022

Nous passons à deux sujets très techniques.

**66 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités****M. Sylvain BOREGGIO**

L'avance sur la section d'investissement aux zones d'activités concerne le Long Buisson 1, le Long Buisson 2 et le Vallon Fleuri. Il s'agit d'avancer sur le budget principal des sommes pour permettre des financements de travaux. Ces avances, bien sûr, seront remboursées, quand les produits pourront être réalisés, et donneront lieu à versement. Pour le Long Buisson 1, l'avance est de 25 000 €. Elle est de 90 000 € pour Le Long Buisson 2 et de 230 000 € pour le Vallon Fleuri.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Nous sommes vraiment sur des sujets techniques. Je vous remercie. Même chose, mais pour les subventions d'investissement.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 345 000 €, ventilé comme suit :

- Budget annexe du Long Buisson 1 : 25 000 €
- Budget annexe du Long Buisson 2 : 90 000 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri : 230 000 €

**67 - Versement de subventions d'investissement aux budgets de zones d'activités****M. Sylvain BOREGGIO**

C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure dans la présentation. Nous avons débloqué 3 M€ de subventions aux zones d'activités pour réduire les déficits. Nous affectons 1 M€ au Long Buisson 1, 1 M€ au Long Buisson 2 et 1 M€ au Long Buisson 3.

**M. Guy LEFRAND**

Il faut le faire. Il n'y a pas d'opposition. La subvention est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement des subventions d'investissement ci-après du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 3 000 000 € ventilé comme suit :

Budget annexe du Long Buisson 1	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 2	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 3	1 000 000 €

**68 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique****M. Sylvain BOREGGIO**

La pépinière scientifique accuse un petit déficit, en raison d'un local qui doit toujours être disponible. Il nous est très difficile d'augmenter fortement les loyers demandés aux entreprises présentes.

Nous avons besoin, pour que cette pépinière puisse continuer à vivre correctement, de lui attribuer une subvention d'équilibre de 214 590 €.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit de choses classiques. J'y suis allé récemment, pour essayer de remobiliser les équipes et mettre en location les quelques locaux disponibles. Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 214 590 €.

Nous passons à la subvention d'équilibre au budget Mobilités.

### 69 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget Mobilités

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous devons aussi attribuer une subvention d'équilibre sur ce budget. Elle s'élève à 1 246 366 €. Cette somme est importante, même s'il y avait un excédent de fonctionnement de 166 398 € sur ce budget. Il ne suffit plus. Nous sommes obligés de passer cette subvention d'équilibre. Je souhaite préciser que le service fait un gros travail pour examiner ce dérapage et le réduire le plus possible. Des pistes de travail sont en cours. Je les remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote, mes chers collègues. Nous passons aux admissions en non-valeur. Il est difficile de voter contre.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités durables d'un montant total de 1 246 366 €.

### 70 - Admissions en non-valeur - Créances éteintes

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il sera difficile de voter contre. Pourtant les sommes sont importantes. On arrive au bout. Sur le budget principal, le total est de 11 718,74 €, de 173 037,34 € sur le budget Eau, de 70 462,43 € sur le budget assainissement, de 529,79 € sur la pépinière scientifique et de 3 281,44 € sur le budget SPANC. Je souhaite vous apporter une précision sur le budget Eau et assainissement, les deux plus grosses sommes. On remonte jusqu'aux années 2010 et même avant. On remonte jusqu'à très loin. Nous n'avons pas le choix. Les sommes sont totalement irrécupérables.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADMET** en non-valeur les sommes de :

Total budget Principal :	11 718,74€
Total budget Eau :	173 037,34€
Total budget Assainissement :	70 462,43€
Total budget Pépinière scientifique :	529,79€
Total budget SPANC :	3 281,44€

et **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

Total budget Principal :	10 421,87€
Total budget Eau :	78 991,20€
Total budget Assainissement :	29 865,58€
Total budget SPANC :	249,03€

Même chose, autre sujet technique, la provision pour dépréciation des actifs circulants.

### 71 - Provision pour dépréciation des actifs circulants

**M. Sylvain BOREGGIO**

Justement pour faire face à ces créances, il vous est proposé de mettre en place des taux de dépréciation, variables, en fonction de l'ancienneté. Nous estimons en N-2 le taux de dépréciation à 15 %, en N-3 à 35 %, en N-4 à 55 % et au-delà à 75 %. Nous avons chiffré dans ce tableau de dépréciation les montants en euros par budget. Pour le budget principal, on obtient 3 629,51 €. Il n'y a pas de dotations pour l'eau et l'assainissement dans la mesure où les provisions constituées sont déjà suffisantes.

Pour la mobilité, le montant est de 2 503,33 € ; 294,35 € pour les pépinières, 4 269,76 € pour le SPANC, 3 874,45 € pour la Croix Prunelle. Nous avons fait le tour des budgets concernés par ces dépréciations.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas de débat. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des actifs circulants à constituer selon une méthodologie d'évaluation statistique fondée sur les informations renseignées dans le système d'information du comptable public pour les créances à recouvrer et des taux de risque associés estimés par la collectivité et **APPROUVE** une dotation aux provisions de :

<b>Budget</b>	<b>Montant en euros</b>
<i>Budget principal EPN</i>	<i>3 629,51</i>
<i>Eau</i>	<i>Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante</i>
<i>Assainissement</i>	<i>Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante</i>
<i>Mobilités</i>	<i>2 503,33</i>
<i>Pépinière</i>	<i>294,35</i>
<i>SPANC</i>	<i>4 269,76</i>
<i>Croix Prunelle</i>	<i>3 874,45</i>

**72 - Reversement de la taxe d'aménagement**

**M. Guy LEFRAND**

Autre dossier important, un des derniers de notre séance, nous en avons débattu longuement à la Conférence des Maires. Il s'agit du reversement de la taxe d'aménagement. La loi de finances a obligé les communes à reverser une partie de leur taxe d'aménagement. Ce que Sylvain Boreggio va vous présenter correspond exactement à ce que vous avez choisi d'adopter en Conférence des Maires. Nous allons y revenir rapidement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je ne reviens pas sur la loi de finances votée à la fin 2021. Elle a modifié l'article 109 et oblige les collectivités à reverser tout ou partie de leur taxe d'aménagement à l'EPCI. On ne va pas revenir trop longtemps sur cette loi. Le principe est que le montant de la taxe d'aménagement versée à l'EPCI sur l'ensemble de l'année N correspond au montant de la TA touchée par les communes sur l'exercice N-1, multiplié par le taux qui va être délibéré.

Lors de la Conférence des Maires, nous avons fixé ce taux à 20 % après de nombreuses discussions animées. Ceci est pour la taxe d'aménagement concernant les logements. Nous avons fait une distinction avec les zones d'activités. Pour les zones d'intérêt communautaire et financées par EPN, il est proposé de reverser 100 % de la taxe d'aménagement. En effet, le financement a été assuré par EPN, l'entretien est assuré par EPN. Il paraît donc logique de reverser 100 % de cette taxe.

**M. Guy LEFRAND**

Il est bien précisé que ce sont les zones d'intérêt communautaire. Je le redis pour M. Cretot. Il a insisté sur ce sujet avec raison. Il s'agit des zones d'activités d'intérêt communautaire financées par l'agglomération et seulement de celles-ci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cette distinction entre les zones d'activités d'intérêt communautaire et les autres, traditionnelles, conduit à un reversement de 100 % pour les unes, de 20 % pour les autres. Cela peut être beaucoup pour les communes qui perdent un peu de recettes. Il faut savoir que la recette pour l'Agglomération n'est pas très importante, elle doit se situer autour de 260 000 €. C'est toujours bon à prendre. Nous ne faisons qu'appliquer la loi.

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons eu ce débat longuement en Conférence des Maires. Nous proposons vraiment ce que vous avez décidé : 20 % de versement simplement et 100 % seulement sur les zones d'activités d'intérêt communautaire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le rôle des communes doit être de pouvoir délibérer pour définir le taux de reversement de la TA à l'EPCI, ces fameux 20 %, et nous, à l'EPCI, nous devons valider l'ensemble des taux de reversement : 100 % pour les zones d'activités d'intérêt communautaire, 20 % pour les autres.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'y a pas de remarque particulière. Nous enverrons les modèles de délibération. Je vais mettre aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** (moins 1 voix contre et 1 abstention) de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire ; **DECIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 20 % en-dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire et **PRECISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par une commune avant transfert de compétence, le taux de reversement de la taxe d'aménagement est fixé à 20 %

Nous abordons le contrat de territoire 2017 – 2022. Il a été révisé avec la Région.

### **73 - Contrat de territoire 2017 - 2022 - Révision en lien avec la Région**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le contrat de territoire 2017 – 2021 a été reporté à 2017 – 2022, compte tenu des élections successives qui se sont déroulées. Je rappelle que le contrat initial comportait 41 opérations pour le territoire pour un montant important, de 243 954 851 € HT, subventionné par la Région Normandie à hauteur de 30 525 954 €.

Six opérations ont été reportées : la mise en valeur patrimoniale, architecturale et paysagère du jardin de l'Evêché, l'aménagement du quartier de la gare d'Evreux, la modernisation des musées du territoire, l'extension du musée des instruments à vent de La Couture, la construction de la salle des sports à Nétreville, et la construction d'un centre aquatique.

Cinq opérations ont été retirées du contrat : l'aménagement du centre-bourg de la Chapelle du Bois des Faulx, l'aménagement de la Briqueterie, le développement de chemins doux et promotion des sites naturels à Conches, Arnières-sur-Iton, le développement de chemins doux à Arnières-sur-Iton / Evreux gare et le développement des chemins doux Evreux / Tourneville, via Normanville, Les Surettes et Saint-Léger.

Le coût de l'opération « Etudes - Maison de quartier de Navarre » a été revu à la baisse, avec une subvention régionale de 141 724 €. Quatre nouvelles opérations sont arrivées :

- EPN : Evreux destination Vélo ;
- EPN : PSLA Evreux Sud dont nous avons parlé tout à l'heure ;
- La Ville d'Evreux : travaux à la maison de quartier de Navarre ;
- La rénovation de la grande salle du Cadran.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Sachant que les nouveaux contrats de territoire vont arriver à partir de 2023. On peut continuer à faire vivre ce contrat pendant un ou deux ans. Nous ne sommes pas obligés de repartir à zéro. Ensuite nous renégocierons le futur contrat de territoire. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **VALIDE** la nouvelle maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire proposée pour ce qui concerne le territoire d'Evreux Portes de Normandie en lien avec la Région Normandie ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Région Normandie, l'avenant n°2 au contrat de territoire initial 2017-2022, les conventions et tout document afférent ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ces demandes de subventions et leurs éventuels avenants

La dernière délibération n'a jamais obtenu jusqu'à présent de vote contre ou d'abstention. Personne n'a osé s'y risquer. Peut-être cela changera-t-il ce soir. Je noterai les noms des personnes qui voteraient éventuellement contre.

### **74 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Ce soir nous présentons 127 dossiers de Fonds de concours. Pour ceux qui ne se verraient pas dans la liste, nous avons arrêté les dossiers pour pouvoir les présenter ce soir, au 6 mai dernier. Les dossiers qui sont arrivés après cette date seront présentés au prochain Conseil communautaire. Ces 127 dossiers représentent 618 922 €. Aussi, il nous reste en enveloppe disponible de 545 731,60 €.

**M. Guy LEFRAND**

Nous pouvons considérer aujourd'hui que nous sommes presque au 1<sup>er</sup> septembre. Il ne se passera pas grand-chose en juillet et août. Il nous restera pour les quatre derniers mois 545 731,60 €. Cette enveloppe devrait être largement utilisée par les uns et les autres pour les différents projets.



Méfiez-vous, car vous allez me faire oublier de voter. Si nous ne votons pas, les montants ne seront pas disponibles.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour ces fonds de concours, je souhaite remercier les communes qui ont le bon réflexe et la gentillesse de me dire quand les dossiers sont annulés. Cela nous évite de bloquer des sommes inutilement. C'est très bien de le faire et je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Je donne la parole à Michel. J'aimerais bien ne pas oublier de faire voter.

**M. Michel DULONDEL**

Je souhaite juste dire que je n'ai pas de question.

**M. Guy LEFRAND**

Tu aimes nous faire perdre du temps. Qui est contre, qui s'abstient ? Qui est pour ?

*Le Conseil communautaire :*

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 293,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition de matériels pour le service technique,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 365 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour la création d'un auvent dans la cour des maternelles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 773 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 117,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la création d'une porte de service à l'atelier des services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 525 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'une balançoire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 543 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour les travaux du réseau informatique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 263,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la mise aux normes du circuit de gaz au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 180,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'installation de l'alarme de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 257 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la mise aux normes du circuit électrique de l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 685,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de mobiliers urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 034,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour les travaux de défense incendie rue chantier des flotteurs (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Aviron** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 075 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de deux abribus,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 952,98 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 666,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement du parvis de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 760 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 872 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose d'un défibrillateur et les travaux d'alimentation électrique y afférents,



- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour un cheminement piéton et la signalisation routière (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 339,75 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un réciprocatteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 495 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour la réalisation du site internet de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 372,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de deux panneaux d'affichage dans deux hameaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 224,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de l'éclairage de la cantine scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 431,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur portable à l'usage du maire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la pose d'une clôture entre le ruisseau et l'espace vert de la salle polyvalente,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 983,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le poteau incendie au Hameau de la Vallée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 307,85 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 616,50 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour la réfection des façades de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Emalleville** pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 207 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition de cloisonnettes de séparation de wc pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Epieds** pour l'acquisition d'un photocopieur
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 66 932,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour la mise aux normes et le changement des menuiseries du Gymnase Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 545 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la démolition de deux pavillons situés dans l'enceinte de l'école du Clos au Duc,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 905,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le ravalement de façade et le changement de menuiseries pour l'école Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 130,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le fleurissement d'un talus en entrée de commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition de matériels électroportatifs de jardinage,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'installation d'un point d'eau dans une classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 928,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 312,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 176,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennes-sur-Eure** pour l'acquisition d'une échelle de clocher de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 468,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition de mobilier urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 797,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 185 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour les travaux d'aménagement de l'impasse rue Marie Curie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 714,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'installation de radars pédagogiques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 142 961 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la construction d'un local technique (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 059,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 46 482,89 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la création d'un terrain multisport (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 326,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un carré de biodiversité,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition de trois extincteurs pour un bâtiment communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 110,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un extincteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 409,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de tables de restauration pour la salle d'activité Etienne Rayer,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 334,25 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une réserve incendie rue du Vieux Puit (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 100 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la fourniture et la réalisation de panneaux pour l'interdiction de baignade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 272 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de deux tableaux blancs pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 319,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le changement des radiateurs de la bibliothèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 080,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le déplacement et l'acquisition d'une baie informatique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 230,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 004,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour l'installation de 5 bornes incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 063 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du mur de la cour du groupe scolaire (financement Etat),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 998,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection du mur de la cour de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 200,89 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Illiers-l'Evêque** pour la réfection des toilettes de l'école primaire et la réfection de la peinture,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 405,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Illiers-l'Evêque** pour le changement du ballon d'eau chaude de la cantine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 445 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Illiers-l'Evêque** pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 097 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la sécurisation de l'église (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 650,75 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'aménagement de la mare Verdun (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Baronnie** pour le remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 358,36 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **la Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 410 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'acquisition de tables pliantes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 280 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la plantation d'arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 583,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation en poteaux bois pour les arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour le remplacement de la porte de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 499,80 €, soit 4 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 057,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour la création d'un terrain de pétanque sur le terrain de sports,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 588,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement d'un volet roulant à l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 778,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de logiciel SEGILOG 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 584,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection de la couverture du local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 089,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le revêtement de sol du logement communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 204,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réhabilitation d'une ancienne classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 985 €, soit 27 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 696,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la signalisation de places de stationnement au bourg,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 473,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse sur perche,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 967,87 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** la création d'un circuit de régulation du chauffage au groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 746 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 890,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 068,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de mobilier pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 835,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour l'acquisition d'outillage pour l'employé communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une barrière pour le terrain communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 21 682 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 078,39 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour la rénovation de la peinture intérieure de l'école (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 604,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour l'acquisition de l'alarme de l'église et de l'atelier communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 901,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition d'un placard pour la cantine du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 414,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores du centre de loisirs l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 927,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores de la maternelle et du primaire du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 760,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'aménagement du parc communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 497,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une remorque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 050 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour l'aménagement des abords de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 523 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 118,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'un appareil de géoverbalisation électronique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 632,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux VTT sérigraphiés,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de lits en prévoyance d'un plan d'urgence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 316,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'armoires pour le stockage de produits d'entretien,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 727,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour les travaux acoustiques de la salle des fêtes Mère Michel,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 398,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobiliers pour l'école primaire,



- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 222,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran mural pour la médiathèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 822,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de fauteuils administratifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 937,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un photocopieur pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 352,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de projecteurs Leds au stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la protection d'une sculpture pour l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 758,21 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 910 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une sauteuse pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 975 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une benne pour les services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 868,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,51 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose d'une bouche incendie rue René Quesney (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 540,28 €, soit 33 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le renforcement du réseau et la pose d'une bouche incendie rue de la Gare (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 512,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 347,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une caméra de visioconférence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 447 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la restauration de la tombe de François d'Espinay (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 506,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vélos pour l'école Marie Laurencin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 807 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour le prolongement d'un chemin piétonnier pour les personnes à mobilité réduite,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 318,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un lave-vaisselle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 559,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de mobilier de bureau pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 305,14 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 670 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation de défibrillateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 261,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation de la porte de l'église,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection, et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 677,80 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour ce même projet suite à une erreur administrative (financement Etat et Département),



- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 437,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 747 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 621,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 368,75 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Boncourt pour la rénovation et la mise en sécurité du mur bordant la mare, l'entrepreneur retenu ayant cessé son activité,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 91 613,815 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri, la commune n'ayant plus cette dépense à sa charge,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 478,31 € délibéré 27 juillet 2020 pour la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 895 € délibéré 5 avril 2022 pour la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 422,30 € délibéré 27 juillet 2020 pour la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 342,32 € délibéré le 14 décembre 2021 pour la commune de Marcilly-la-Campagne pour le marquage de places de stationnement, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération dans sa version initiale,

**et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

\*\*\*

Mes chers collègues, ne partez pas encore. J'ai une surprise pour vous. Comme vous avez été très sages, je vous propose une petite séance de cinéma. Certains nous expliquent qu'on ne fait pas le centre aquatique, qu'on n'avance pas, qu'il ne se passe rien. Je vous propose une vidéo en 3D du futur centre aquatique de notre agglomération. Cela dure moins d'une minute.

[La vidéo est diffusée.]

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Une vidéo montrant l'architecture avec les reliefs, la structure, le bassin de 50 mètres extérieur qu'on voit ici. Je souhaite juste préciser que ce projet fait suite à un concours. C'est le cabinet d'architecte Moon Safari qui a été retenu. Voici leur projet tel qu'il a été validé. Je vous donne quelques éléments concernant ce centre aquatique. Selon le planning, les permis seront déposés en début de 2023. Il sera accepté dans la foulée. Si tout va bien, le démarrage des travaux est prévu en septembre 2023. Et si tout va bien encore, la livraison aura lieu à la fin 2025.

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vous remercie. Vous avez bien mérité d'être à l'agglomération. Vos habitants peuvent être fiers de vous. Et pour vous remercier, les habitants vous offrent le pot de l'amitié juste à côté. Bonnes vacances à toutes et à tous.

---

**La séance est levée à 21h34.**